

Le Réveil pénitentiaire :
organe corporatif de
l'Association générale des
agents du service de
surveillance et des [...]

Association générale des agents du service de surveillance et des transfèrements de l'administration pénitentiaire. Auteur du texte. Le Réveil pénitentiaire : organe corporatif de l'Association générale des agents du service de surveillance et des transfèrements de l'administration pénitentiaire. 1947-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

Organe Corporatif du Syndicat National
du Personnel Pénitentiaire de France et des Colonies

Secrétaire général :
PEYRAULT, 10, rue de Solferino, Paris (7^e)
Trésorier général :
LHERMITE, 42, rue de la Santé, Paris (14^e)

TOUS POUR UN

UN POUR TOUS

REDACTION ET ADMINISTRATION :

Au Siège Social :
10, RUE DE SOLFERINO. — PARIS (VII^e)

Ch. post. : Paris 3814-84

Tél. : INVal. 69-78

AU REVOIR, M. AMOR

par Camille PEYRAULT

Comme suite aux incidents de NOE, notre Directeur général quitte la tête de notre Administration, qu'il dirigea pendant trois années avec tant d'autorité.

NOE n'a été que le prétexte pour se débarrasser d'un homme qui, depuis la libération, s'était dévoué sans compter, afin de réformer cette vieille Pénitencière et y insuffler un esprit nouveau. Avec un courage qu'il est bon de souligner, travaillant 12 ou 15 heures par jour, vous avez pu aménager de quoi loger 70.000 détenus ; la France ne pouvant en détenir dans ses établissements, qu'une vingtaine de mille, il a fallu tout créer, tout improviser.

Cela a été fait en collaboration avec le Personnel, dont vous aviez su conquérir la confiance. La réforme entreprise tant pour la formation du personnel que du point de vue pénal, n'a pas pesé en votre faveur, non, il fallait régler votre compte, l'occasion était toute trouvée.

Qu'importe votre passé de résistant farouche, d'ardent patriote ; le siège était fait.

Nous savons que votre responsabilité ne peut être établie dans cette affaire, pas plus, d'ailleurs, que celle de nos camarades actuellement arrêtés, que nous défendrons avec la dernière énergie ; un concours de circonstances malheureuses est seul à la base des incidents de NOE.

La mort cent fois méritée du traître LABAT est bien payée ; de cette façon, ils sont prêts à recommencer, car pour les de VERCHERE et autres, pas question de sanction, ils ont tout arraché, tout cassé, qu'importe, les honnêtes gens paieront.

On flanque le Personnel en prison et on relève de ses fonctions le Chef en qui il avait toute confiance ; voilà, n'est-ce pas simple ? Ainsi, M. le garde des Sceaux pourra répondre à ses interpellateurs à la rentrée de l'Assemblée.

Vous aviez, Monsieur le Directeur général, amorcé de grandes choses, qu'aucun de vos prédécesseurs n'avait osé entreprendre jusqu'à ce jour ; il aurait été cependant plus facile de les réaliser à une époque où notre pays n'avait pas encore subi la guerre et les ruines de l'occupation nazie.

Vous vous êtes attelé à cette lourde tâche avec les moyens du bord ; par votre exemple, stimulant l'émulation des uns, les énergies et les vieilles routines périmées des sceptiques, entraînant ainsi dans votre sillage, malgré nos petites divergences de détail, tout le personnel vers le but que vous vous étiez tracé et sur lequel nous étions d'accord.

Avec quelle flamme parliez-vous de ces réalisations et de vos projets futurs, tout cela, disiez-vous, pour que la France, le pays qui a donné la liberté au monde et les premières notions du progrès, ne soit plus, considérée comme elle l'était avant votre arrivée, une des dernières nations à n'avoir pas réformé son système pénitentiaire.

Votre foi communicative et ardente, sut vaincre toutes les résistances et communiquer à tous vos subordonnés, ce dynamisme et cette confiance dans l'avenir qui ne vous quittait jamais.

Il est triste de constater avec

quelle désinvolture le Gouvernement français décourage les vaeurs et les bonnes volontés qui se manifestent à une époque où nous en avons tant besoin.

Sous votre haute autorité, le personnel Pénitentiaire a fait un grand pas en avant sur le plan moral ; en effet, est-il besoin de souligner que nous avons réalisé à peu près tout ce que prévoit le nouveau Statut de la fonction publique ; sur le plan matériel, vous étiez également décidé à faire donner à ce personnel, la place qui lui revenait ; nous rêdoutons, maintenant, qu'avec votre départ, ce soit un peu de ces espoirs qui disparaissent. On ne vous aura pas permis d'assister à la consécration de tous ces projets.

Il y a cependant une chose que personne ne pourra vous enlever : c'est l'immense prestige qui vous entoure et qui a de beaucoup dépassé le cadre pénitentiaire.

Quant au personnel, Monsieur le Directeur général, avec ses regrets unanimes, il vous assure une fois de plus de toute sa sympathie et de son indéfectible amitié.

« Au revoir, Monsieur Amor ! »

Humanité, oui ! mais discipline

par Robert THIEBLEMONT

Secrétaire adjoint

Mon dernier article sur la Réforme a suscité, comme vous le pensez, bien des commentaires !

Au siège central du Syndicat, nous nous sommes souvent entretenus, à ce sujet, soit avec nos camarades de passage à Paris, soit par lettre avec nos correspondants.

Nous pouvons dire que notre but a été compris. « L'évolution sociale de notre fonction ne peut que nous être favorable pour le reclassement de notre situation dans le cadre de la fonction publique. »

Toutefois, tout en étant d'accord avec nous sur le fond, quelques-uns sont venus nous alerter, en nous apprenant que sous le couvert de la Réforme, il s'ensuivait un laisser aller regrettable ; les détenus devenaient exigeants et n'obéissaient plus, etc...

Certains nous disent que c'est la faute des visiteurs de prisons ! d'autres reprochent à leurs gradés un manque d'autorité, d'énergie !

Quant aux gradés, il y en a parmi eux, et dans les deux cadres, qui se plaignent, de leur côté, d'un manque de conscience et de tenue parmi le personnel !

Les vrais Pénitentiaires, les « Anciens », s'exclament : « Où allons-nous ? »

Où allons-nous ? La question est posée !

Le laisser aller, le désordre, ne conduisent à rien de bon !

Nous ne reprendrons pas l'article de PEYRAULT (« Réveil » de mars) : « D'où doit venir l'exemple », mais nous nous adresserons, une fois de plus, à

Commission Exécutive

La Commission au complet s'est réunie le 27 juin, à laquelle était joint le Conseil d'Administration de la Mutuelle. Le camarade PEYRAULT ouvre la séance en demandant que soit fixée la date du Congrès ; après plusieurs interventions les dates ci-après sont définitivement arrêtées. La journée du 26 novembre sera consacrée à la Mutuelle ; les 27, 28, et la matinée du 29 au Syndicat.

En ce qui concerne la Mutuelle, il est précisé que seuls, les Etablissements ayant 50 adhérents mutualistes pourront envoyer un délégué ; pour les sections ne comptant pas ce nombre, le délégué syndical devra être habilité pour siéger à l'Assemblée générale de la Mutuelle.

La Commission et le Conseil souhaite que dans la mesure du possible, le délégué au Congrès soit mandaté pour siéger aux assises mutualistes, ceci, dans un but d'économies.

Au surplus, il est décidé que les frais de voyage des délégués seront à la charge de chaque section, les frais de séjour, de nourriture et de logement, seront supportés par le Syndicat, pour l'As-

(VOIR LA SUITE EN 2^e PAGE.)

Merci, Peyrault

Par MILHE

Que mes camarades des sous-groupes de la section de Lyon m'excusent à la lecture de ce petit reportage d'une tournée faite avec notre Secrétaire général PEYRAULT. Si nous ne les avons pas tous visités, c'est avec regret, le temps nous a manqué. PEYRAULT ne disposait que de quelques jours sur son congé.

Lors de mon passage à Paris, il y a quelques mois, j'avais demandé à notre camarade PEYRAULT de venir à Lyon, lui faisant remarquer que sa présence serait d'une grande utilité, surtout sur le plan syndical, car nos camarades disaient : « PEYRAULT reste toujours à Paris et la province s'en passe ». Il m'avait promis de venir et il a tenu parole. Avec quelle joie, j'ai reçu son mot : « Je serai à Lyon mardi ».

Ce cher camarade ne savait pas ce qui l'attendait ; notre idée fixée : il devait visiter tous les sous-groupes de la section et, dans une réunion, l'assemblée lui demande de rester quelques jours de plus, il accepte. Nous ne perdons pas de temps. Premier sous-groupe : Bourgoin, où les camarades sont surpris de voir PEYRAULT ; on discute travail et sur le plan syndical, une visite de la prison. Nous les quittons pour Grenoble. Ces camarades ont été avertis le matin. Tout le monde est présent ; à la descente de voiture, les mains se tendent vers notre Secrétaire général. Ensuite, à lieu une visite de la Maison. Que mes camarades CHAUMET, surveillant chef, et MAROSELLI, ainsi que tous les camarades, soient félicités, pour la tenue de cette maison et aussi pour la belle réunion en l'honneur de notre ami PEYRAULT. Je voudrais en dire davantage, mais la place me manque. Le lendemain, Annecy. Là, il faut régler un litige dans l'in-

térêt de tous, comme nos camarades le comprendront. Chambéry, nos camarades nous diront que tout va bien ; une courte visite car le temps presse ; retour à Lyon où une belle réunion terminera cette première tournée.

Le jour suivant, nous partons pour Saint-Etienne. Nos camarades sont heureux de voir PEYRAULT. De toutes parts, nos camarades posent des questions. PEYRAULT répond à tous et prend des notes. Un apéritif d'honneur est offert ; il faudra nous quitter, le temps passe. Nous partons pour Montbrison (Quelle vieille Maison !). Je présente PEYRAULT. Nos camarades lui tendent la main. On comprend qu'ils sont heureux d'avoir fait sa connaissance. Un vieux surveillant lui dit : « Je suis content de vous voir, depuis que j'entends parler de vous » et d'autres lui demandent quelques conseils et renseignements avant de nous quitter. Nos camarades de Valence nous attendent à notre arrivée ; ils sont dans une tenue impeccable ; nous leur demandons si c'est à cause de PEYRAULT. Ils nous répondent que oui. Pour eux, c'est un événement de connaître le Secrétaire général. Une réunion est organisée où notre camarade PEYRAULT donne quelques explications et des questions lui sont posées auxquelles il répond avec sa courtoisie habituelle à la satisfaction de tous. Un vin d'honneur termine cette visite.

Avant de partir pour Vienne, un ennui mécanique nous oblige à laisser ce brave MONGIN qui nous a conduit avec la voiture. Nous sommes obligés de prendre le train, hélas ! Nos camarades de Vienne ne pourront nous voir à notre regret... Le jour suivant, nous partons pour Trévoux. PEYRAULT s'adresse à tous les camarades, les uns après les autres. Il constate comment on travaille et de cordiales paroles sont échangées. Nous déjeunons et partons pour Bourg. Là, nos camarades nous attendent. Une réunion où tout le monde est présent. Bien des questions sont posées à notre camarade PEYRAULT auxquelles il répond à la satisfaction de tous. Il prend note de ce qu'il faudra faire pour certains cas ; nos camarades offrent un vin d'honneur. Nous devons les quitter avec regret car il se fait tard ; c'est le dernier sous-groupe que nous visitons.

A Lyon, notre camarade PEYRAULT visite la Maison de Correction et la Maison d'Arrêt. Quelques camarades lui demandent audience ; c'est la fin de son séjour parmi nous. Le soir, un vin d'honneur lui est offert par tous nos camarades avec le personnel administratif. Notre camarade est vraiment à l'honneur ; c'est la joie et la camaraderie qui régnent à cette soirée.

Je pourrais encore écrire bien des choses. Je ne sais si tout paraîtra dans le « Réveil ». A mes camarades, j'avais promis de faire connaître notre Secrétaire général et j'ai tenu parole. J'ai compris, lorsque je leur présentais notre camarade PEYRAULT qu'il avait la confiance et la sympathie de tous et je les en remercie. Si demain, PEYRAULT demandait qu'on le suive dans la lutte, je suis sûr qu'ils répondraient tous à cet appel et voilà pourquoi, je te dis, merci, mon cher PEYRAULT, d'être venu, et pour les camarades, et pour le Syndicat.

AVIS

Pour faire suite à l'article paru dans le « Réveil Pénitentiaire » de juillet dernier sous la signature de notre camarade VINCENT et intitulé : Rectification au sujet des effets d'uniforme, les chefs d'Etablissements sont instamment priés de faire connaître d'urgence au Directeur de la Maison Centrale de Melun, les détenus condamnés à l'emprisonnement de longue durée, à la Réclusion ou aux Travaux Forcés qui ont exercé la profession de tailleur avant leur incarcération ou qui auraient déjà été employés en cette qualité dans un Etablissement pénitentiaire.

Il y aura lieu de distinguer sur les listes, les individus condamnés de droit commun de ceux condamnés par les Cours de Justice.

L'intérêt général doit passer au-dessus de l'intérêt particulier ou des intérêts locaux, c'est pourquoi cette demande qui a reçu l'approbation de M. le Directeur général vous est adressée et nous espérons que chacun s'efforcera de la satisfaire.

en premier lieu les gradés, la circulaire ministérielle, en date du 28 juin, est significative : fermeté bien comprise, discipline intelligente et humanité sans complaisance ; tout cela doit et peut se concilier dans le cadre de la Réforme.

Coup d'œil dans nos Sections OU ALLONS-NOUS ?

Combien d'entre vous, mes camarades, prennent le temps de lire dans notre « Réveil » les comptes rendus des sections ? J'entends de toutes les sections, et non pas seulement de la vôtre, pour voir s'il n'y manque pas une virgule, si l'intervention du camarade « Un tel » figure bien en bonne place, si l'interpellation de tel autre n'a pas été escamotée. Cette façon de faire ne vous apprendra rien, sinon quelquefois que votre secrétaire s'est un peu trop étendu et que la commission de rédaction a été amenée à tronquer son texte ou à le condenser pour que les autres sections aient droit aussi à quelques lignes.

Il est indiscutable, que, d'une façon générale, les comptes rendus sont beaucoup trop longs. On peut exprimer en quelques lignes un très bon travail de réunion et débiter sur deux colonnes des détails qui n'intéressent que les camarades de la section. C'est la première solution qu'il faut absolument se résoudre à adopter.

L'énumération du travail fait dans les réunions ne peut éclairer votre bureau central et lui donner l'indication de l'ordre d'urgence à adopter dans la recherche des solutions souhaitées, que dans la mesure où il connaît les revendications du maximum de sections. Il importe donc que vos procès-verbaux parviennent au siège aussi rapidement que possible après vos réunions et que le texte en soit assez court pour permettre d'en dégager tout de suite l'essentiel.

Il est extrêmement intéressant de se livrer à une lecture quelque peu approfondie de ces résultats de séance et d'ébaucher quelques conclusions. Certes votre bureau central se livre chaque mois à ce petit, je devrais dire ce gros, travail. Il en tire des enseignements précieux et des indications précises sur la tâche que vous lui tracez et j'ai pensé qu'il serait intéressant, pour les militants de la base que nous sommes, de condenser les desiderata ou opinions diverses exprimés par les quinze sections qui ont leur papier inséré dans notre numéro de juillet.

Il se dégage tout d'abord de cette étude que huit sections se plaignent du manque d'agents, deux sont mécontentes de la coupe des effets d'uniforme (je vous recommande, à ce propos, de consulter la composition de l'effectif des tailleurs insérée dans la « Rectification au sujet des effets d'uniforme », signée de notre camarade VINCENT et incluse dans le compte rendu d'une réunion du personnel de la centrale de Melun, vous sentirez planer la grande ombre de Courteline). Une section demande que les kakis soient remplacés par des tenues d'été bleues, O Jublin !... une autre apprécierait des chaussons, même à semelles de corde. Plus loin, on demande la revalorisation de la médaille pénitentiaire au coefficient de 1939 (14 francs par mois, c'est juste le prix d'un sucre d'orge, que ces camarades sont donc exigeants). Ceux-là se plaignent des lenteurs de la mutuelle à régler les dossiers, mais avaient oublié d'envoyer des papiers en règle, Haguenaou leur répond sans s'en douter « certains surveillants, dit-elle, abusent des congés médicaux, et de ce fait, n'observent guère l'esprit de camaraderie. Leurs collègues, faute de personnel, voient leur jour de sortie supprimé » et la mutuelle des dossiers en plus à régler !...

Cette liste de revendications est close, je l'avais gardé comme il se doit pour la bonne bouche, par un tardif et tenace appel au pied, ou plutôt du palais, à la carte T...

En résumé tous les efforts du bureau central doivent surtout porter sur les nominations (la commission de la guillotine nous entende) et sur un classement un peu plus approprié des détenus.

En regard voyons ce qui incombe à la masse des militants. Ici, comme ailleurs, il n'est pas que des droits, il est aussi des devoirs. Nos camarades le savent et font souvent de leur mieux.

Le plus élémentaire de ces devoirs est incontestablement la présence aux réunions. Deux sections protestent contre le nombre restreint des camarades qui assistent aux assemblées, deux autres donnent des chiffres : quarante-cinq présents sur soixante-quinze, vingt-neuf sur cinquante et un, et la palme revient au centre de Rouillé où, dit le communiqué, « tous les camarades sont présents (quarante-quatre) sauf quatre malades et quatre permissionnaires, ce qui porte l'effectif à cinquante-deux ». Où êtes-vous la Santé, Fresnes, les Hauts-clos ?

La solidarité maintenant. Même si nous devons faire quelque peine au camarade TAMBON, il nous faut reconnaître que les fêtes sont un excellent moyen d'alimenter nos caisses de solidarité et que c'est bien, à mon sens du moins, faire œuvre constructive que d'augmenter leurs moyens. Une fête organisée par la section de Fresnes a rapporté la somme de 31.120 francs, 15.000 francs ont été versés à la mutuelle et 15.000 à la colonie de vacances. A Haguenaou le bénéfice est réparti entre quatre camarades actuellement en traitement au « sana », à Marseille le reliquat de l'arbre de Noël, mieux vaut tard que jamais, est versé à la colonie de vacances, à Toulouse on fait voter une proposition tendant à l'ouverture d'une souscription en faveur d'un camarade en congé de longue durée sans solde. Voilà ce me semble de l'assez bon travail.

A remarquer également une excellente intervention de Vincent de Melun, qui rappelle que notre cotisation syndicale est la moins élevée, et que notre syndicat doit faire face à ses obligations. Il précise que la cotisation est la même qu'en 1945 alors que nos traitements ont presque doublé. Si l'on veut tenir compte que depuis cette époque les tarifs postaux, les fournitures de bureaux, les frais d'entretiens divers, les frais de déplacement ont suivi, eux aussi, une courbe ascendante au moins aussi accentuée, on conviendra avec lui que l'augmentation du prix de notre cotisation est largement motivée. Les sections d'ailleurs manifestent leur confiance au Bureau central « et à son Secrétaire, précisent les Lyonnais, en les assurant de leur fidélité ». Saint-Quentin souhaite que « l'entente continue toujours à régner pour que vive notre syndicat ».

Schirmeck, après avoir déploré que trop de camarades s'abstiennent d'assister aux réunions, trouve « que cela n'est guère encourageant pour nos camarades du Bureau central ayant à sa tête Peyrault, qui se dépense sans compter avec un dévouement exemplaire, et cela pour démontrer toute la valeur de notre profession et son utilité dans les temps actuels ».

« Belle réunion, dit Toulouse, en conclusion de son compte rendu, qui nous apporte de la confiance dans nos dirigeants syndicaux et dans le progrès social en marche constante ».

Qui donc se lamentait sur les destinées de notre syndicat ?... Le simple examen des vœux ou conclusions de quinze seulement de nos sections suffirait, s'il en était besoin, à démontrer que l'armature repose sur des bases solides. Soyons donc sérieux et regardons autour de nous, les bons exemples ne manquent pas et il est réconfortant de constater, à la veille du Congrès, que plus que jamais nous n'aspérons tous qu'à travailler la main dans la main. Pas seulement un poignée de militants dévoués, mais tous et toutes, de toutes les sections, de tous les coins de France.

La section de Rouillé offre d'ailleurs à nos méditations la belle citation suivante et ce sera là ma conclusion : « Le combat de la vie n'est pas un duel, c'est une bataille rangée où tout le monde doit donner, si l'on veut avoir les joies et les profits d'une véritable victoire ».

SEVETRE.

Si nous regardons les manchettes des journaux de toutes tendances, nous y découvrirons dans l'ensemble la même destination... le gouffre noir.

Le plus modeste militant syndicaliste se rend parfaitement compte qu'en effet nous chevauchons une folle bête et que les pouvoirs publics sont incapables de faire acte de sauvetage pour nous éviter la chute dans l'abîme.

C'est dans le peuple que résident les grands espoirs de la renaissance de la France. L'ouvrier peut-il vivre actuellement ? Nous entendons toujours les mêmes slogans et les sacrifices demandés s'adressent toujours au prolétariat.

Et bien non ! définitivement non ! Ce n'est pas l'aumône d'un billet de mille qui augmentera le pouvoir d'achat du salarié, nous savons hélas ! qu'un billet de mille alloué après des discussions interminables est aussitôt dévoré par la hausse constante des prix. Il faut que nos dirigeants qui savent où se trouve le mal aille le traquer jusque dans ses racines les plus profondes, et tant qu'il n'y aura pas de mesures énergiques nous ne quitterons pas la route du désespoir.

Il est certainement impossible de chiffrer exactement les profits scandaleux acquis par les trafics de la collaboration économique !

En nous référant à un communiqué du Ministère des Finances, nous apprenons officiellement qu'au 31 décembre 1946 le montant des confiscations prononcées au titre des profits illicites était de 36.748.909.392 francs, et que les recouvrements effectués se sont élevés à 14.208.308.206 fr. Par ailleurs les amendes prononcées ont porté sur 46.513.456.664 francs et les recouvrements ont été de 2.766.885.420 francs.

Il est plus facile pour le Ministère des Finances de faire rentrer dans les caisses de l'Etat l'impôt du modeste salarié que l'argent volé par les traités. Ceci n'est qu'un aperçu qui permettra cependant de dire que la réaction au service des trusts relève la tête, et s'efforce à désorganiser la vie économique, cherche à diminuer l'autorité des institutions nouvelles, a réussi de plus à maintenir en place l'essentiel du vieil appareil ! et cherche par tous les moyens à empêcher l'union des forces ouvrières et démocratiques, seule condition du succès du monde des travailleurs.

Les difficultés actuelles de l'économie française s'expliquent, en premier lieu, par la politique des trusts avant la guerre de 1939-1945. L'intérêt national était sacrifié à leurs intérêts de classe. Ils ont sciemment saboté l'économie française.

Le mot d'ordre des trusts était : produire peu pour vendre cher. Les trusts ont mis, pendant la guerre, l'essentiel des richesses du pays au service de Hitler. La libération a été essentiellement l'œuvre du peuple ; la classe ouvrière a pris une part déterminante dans la résistance contre l'occupant, et dans le déroulement de l'insurrection nationale. Le prolétariat a le droit à la parole, et il la fera entendre, mais il faut qu'il prenne garde à toutes les manœuvres de divisions ourdies par la réaction, il faut qu'il reste uni comme dans les camps, les prisons, le malheur, l'héroïsme...

En effet, l'expérience de toutes les luttes du passé, y compris les plus récentes, montre que la classe ouvrière ne peut vaincre si elle est divisée ; en outre, si elle est isolée, « son solo devient un chant funèbre ».

La classe ouvrière a déjà réalisé son unité syndicale, l'essentiel de ses forces étant groupées dans la C.G.T. Nos forces doivent être reportées contre les trusts et forces politiques à leur service. Nous devons pouvoir faire vivre nos familles.

Il ne s'agit pas actuellement de dogmatiser sur la politique du veau d'or, mais de guider pour l'action qui aidera à combattre pour les intérêts de la classe ouvrière.

AIME PASTRE

Commission Exécutive

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

semblée générale par la Société Mutualiste.

Pour le Congrès, les rapporteurs suivants sont désignés :

Rapport moral : PEYRAULT et THIEBLEMONT ;

Rapport financier : LHERMITE ;

Rapport sur les traitements : FIOLE ;

Rédaction et présentation du « Réveil » : VEDRENNE ;

Retraités : RICHEL.

La C. E. est d'accord pour autoriser le Trésorier général à demander au Congrès une augmentation substantielle des cotisations.

Notre camarade THIEBLEMONT, trésorier de notre Société Mutualiste, nous donne le bilan de la Caisse ; étant donné la suppression de la subvention de l'Etat, une modification des statuts sera présentée à l'Assemblée générale, celle-ci étant nécessitée par l'application du plan de Sécurité sociale.

Notre camarade MARTEL soumet certains cas litigieux qui sont réglés.

Sur la demande du sous-groupe de Besançon, en accord avec la section de Dijon, le camarade SIMONIN est radié du syndicat, cette radiation étant dûment motivée par nos camarades bizonziens.

La Commission exécutive s'est réunie le 17 septembre à 15 heures.

Où en sommes-nous avec nos traitements ?

Au début de juillet, comme tous les camarades, j'ai cru en une amélioration du standard de vie des petits fonctionnaires luttant désespérément contre la misère.

Certes, j'ai suivi avec le plus vif intérêt l'évolution des pourparlers engagés entre nos dirigeants syndicaux et le gouvernement. Comme le dit le camarade Vedrenne sur le dernier « Réveil », je rends hommage à ceux qui, avant de recourir à la grève, ont tout d'abord tenté une autre solution. Hélas ! les résultats acquis sont encore une fois à l'avantage de ceux qui ont ou plus juste, avaient un traitement qui leur permettait de vivre décemment. Non, camarades des Sections pénitentiaires, nous devons ouvrir l'œil et chercher un instant la valeur de notre traitement.

Toujours placés sous le coup d'acomptes tant de juillet 1946 que janvier 1947, encore une fois cet acompte est attribué en rapport avec le traitement.

Eh bien non, encore une fois non, cette pratique est injuste. Je regrette de le dire ici, mais il le faut, un seul acompte était plus juste : celui des 400 francs que le gouvernement de Gaulle nous attribua à nous seuls, petits fonctionnaires qui avions moins de 48.000 francs de traitement. Tout homme, quel qu'il soit, a un minimum vital nécessaire et combien d'entre a-t-il fait couler, ce minimum.

On nous dit : « Le gouvernement est dur ». Réfléchissons ensemble, et je laisse à chacun d'entre nous, petits fonctionnaires, le soin d'établir un barème pour sa propre gouverne. Dans ce cas, j'en suis convaincu, les vingt-quatre milliards accordés auraient largement satisfait l'appétit des humbles « budgétivores ». Je suis, comme bon nombre de camarades, surpris que les responsables de la grande C. G. T. n'aient pas eu le même point de vue. Ils acceptent ce que nous condamnons, c'est-à-dire la hiérarchie des acomptes.

A mon point de vue, existant dans le traitement, pourquoi cette hiérarchie joue-t-elle dans l'attribution de l'acompte ?

ALBARIC.

A part M. DREAN et POIN-SOT Léon, en congé annuel, tous les autres membres étaient présents.

PEYRAULT rend compte à la Commission de son voyage à Lyon, il a visité une dizaine de sous-groupes de cette région. Ensuite, il fait part du courrier.

GAUTHIER de Montauban qui adresse au siège une lettre de démission est radié par la C. E.

Longs débats sur les événements du camp de Noé, la Commission décide que le Secrétaire général s'y rende au plus vite et qu'une audience soit demandée à M. le Directeur général.

Une fois de plus, la discussion s'engage sur le rôle de certains visiteurs de prison et d'assistants sociaux, néfaste à la discipline, il est temps d'y remettre bon ordre.

FIOLE insiste à ce sujet. THIEBLEMONT regrette tous ces scandales qui ne nous aident guère pour le reclassement de notre fonction.

PEYRAULT fait savoir que les agents du P. S. ayant eu 55 ans seraient mis à la retraite, conformément aux dernières décisions ministérielles et que 211 postes de surveillants avaient été supprimés par la Commission de la hache.

A une demande de DESCAMPS au sujet de l'amnistie il lui est confirmé que toutes les sanctions n'attachant pas l'honneur et la probité sont amnistées.

Aucune trace ne doit rester dans les dossiers. PEYRAULT et LHERMITE donnent des détails sur leur visite à la colonie de vacances de Rabat.

En tenant compte de leurs explications, la Commission décide de ne pas donner d'indemnité aux quatre surveillants qui ont, pendant deux mois, assuré les fonctions de monitrice, ces dernières ayant bénéficié de la nourriture pendant cette période, et d'inviter le gérant actuel, qui n'a pas répondu à nos désirs, à quitter son poste.

La séance est levée à 18 h. 45.

Est-ce vrai M. Boujant ?

M. Boujant est un important fournisseur en légumes des prisons de la Seine.

Or, à ce titre, dans le courant du mois d'août, ce dernier fut amené à livrer dans une prison de Paris plusieurs tonnes de pommes de terre ; étant donnée la population pénale, ceci n'a rien de surprenant.

Par contre, ce qui l'est plus, est le taux : 19 francs le kilogramme ; pour ce prix, nous pensons bien que M. Boujant procède lui-même à l'arrachage de ce fameux tubercule, car à cette époque, on trouvait encore au détail de la pomme de terre à 15 francs le kilogramme, même moins et d'une qualité probablement supérieure.

Ce n'est pas tout, à ce taux il faut encore ajouter le transport : à combien donc cela met le kilogramme de pommes de terre ?

Toujours dans ce même établissement, la Direction de l'époque a fait installer une bascule ; ça n'a d'ailleurs pas été sans mal, il n'a pas fallu moins d'un an pour mettre cet ustensile de contrôle en place.

Pensez donc, ne voilà-t-il pas que l'Administration voulait contrôler les livraisons ; on n'avait jamais vu ça.

Pour tourner cette difficulté, savez-vous le moyen mis en application ? Il est très simple et consiste à envoyer des camions d'une dimension supérieure à la bascule, de sorte qu'ils ne puissent passer dessus.

Passez muscade, on contourne la bascule et le tour est joué.

Tenant compte de ces considérations, nous serions curieux de connaître le prix de revient du kilogramme de patates arrivé à destination.

Mais il est probable que tout cela n'est que fausses nouvelles et bla bla bla...

C. P.

Ducouloir m'a dit...

Un erreur de composition a fait tomber dans le dernier article le nom de « Bérour » ; un de nos camarades a pensé qu'il s'agissait de son nom quelque peu retourné et s'est immédiatement mis en quête du signataire de ces lignes après s'être livré à une démonstration désastreuse sur les boutons de veste d'un de ses collègues, pour bien prouver sans doute qu'il « n'était pas dans le coup » (1).

Tous les lecteurs sensés — et ceux de ce journal le sont — ont bien compris que dans un papier dédié à « Ducouloir » et signé Laporte il ne pouvait être question que de « Verrou » et ont — j'en suis sûr — rectifié d'eux-mêmes, pour employer le cliché habituel.

Tout ceci, d'ailleurs, ne change rien à l'affaire, Ducouloir continue à vitupérer, Verrou s'emploie de son mieux à le raisonner et Laporte, mon Dieu !... nous conte cela comme il peut et chaque maison de France peut se situer à Belleville-sur-Loir.

Ducouloir, d'ailleurs, exerce, en général, son esprit critique sur un sujet d'actualité. Lecteur assidu de la presse syndicale, comme nous tous, il y a cherché en vain, ces temps-ci, des échos sur le reclassement. C'est ce qu'il expliquait ce jour-là à un élégant gradé qui, les mains à la hauteur des petites poches de sa veste, dont l'une s'orne d'une chaîne de montre à faire pâlir les gars des transfèrements qui manquent de matériel, l'écoutait, dissimulant mal derrière ses lunettes l'éclat pétillant de ses yeux moqueurs.

Oui, s'écriait-il, qu'est-ce qu'ils fabriquent (et je crois bien qu'il employait une expression plus forte) au bureau central ? Jamais ce reclassement n'arrivera. Janvier... juin... octobre... Janvier 1948 maintenant. Pendant combien d'années va-t-on faire miroiter ce reclassement magique comme une carotte qu'un astucieux voiturier tient suspendue devant le nez de son âne pour le faire avancer.

Dangereux, mon gaillard, la comparaison du reclassement avec la carotte. Suivez votre raisonnement. Le reclassement, c'est la carotte... n'est-ce pas ?

Oui.

Le voiturier ?... hein !

Ceux qui vont voter et faire appliquer le reclassement et qui tiennent la carotte devant le nez de l'âne.

Et l'âne... hein ?... hein ?... n'est-ce pas ?

Ducouloir est coincé. L'élégant gradé, amusé de sa déconvenue et — pourquoi le cacher — assez content de lui — s'en va, oubliant qu'il serait reclasé, après avoir, d'un geste sûr, de ses deux bras brusquement écartés et ramenés à leur position première, assuré un dépassement savamment calculé des poignets de chemise sous ceux de la veste.

Verrou, heureusement, veillait.

Hein ! il t'a eu ?

Oui, mais ce n'est pas de cette façon qu'on résout un problème. C'est trop facile de s'en tirer par une pirouette, tu comprends, moi j'en reviens toujours à ce reclassement et à l'inertie du bureau central à ce sujet.

Il n'y a pas de tout inertie, Ducouloir. Comment vois-tu le rôle du bureau dans cette affaire ?

Je ne sais pas, moi, ça ne me regarde pas, c'est leur boulot, pas le mien. Tout ce que je vois, c'est qu'on en parle de temps en temps, on le recule toujours comme la...

...Comme la carotte !

Oui... heu ! Ah non ! ça va.

Tu as raison, soyons sérieux. Le bureau, vois-tu, a étudié un canevas, il a proposé, pour chacun, selon sa classe et son grade, un traitement qu'il a jugé convenable. Puis il a transmis ce

canevas à la Fédération de l'Administration générale, laquelle, après avoir centralisé les documents des Administrations qui dépendent d'elle, les passe à l'U.G.F.F. qui...

Il y en a encore long comme ça ?

Non, mais c'est pour te faire voir que notre syndicat n'a en somme qu'un rôle tout à fait restreint et que se servir de ce prétexte pour le discréditer c'est faire tout simplement de la démagogie au profit des petits copains qui pensent qu'ils feraient bien dans le bureau. Reprocher à un bureau central les renvois successifs du reclassement aux calendes, c'est exactement comme si on te rendait responsable, toi, Ducouloir, des lenteurs de la justice ou de verdicts trop doux ou trop forts.

Qu'est-ce que j'ai à voir là-dedans, moi ?

Justement, tu comprends bien que tu n'es qu'un agent d'exécution, encore que ce soit honorable, ce n'est pas à toi qu'il appartient de prendre des directives. Le maçon assemble les pierres de l'édifice, mais ce n'est pas à lui qu'il faudra reprocher la mauvaise disposition des pièces ou le manque d'esthétique de l'immeuble. Au-dessus du maçon, agent d'exécution, il y a l'architecte et le propriétaire.

Oui ! ben ! le mien ne fait pas tant d'histoires pour augmenter mes quittances.

Le mien non plus, Ducouloir, même qu'il y prend goût, le frère.

Des sacrés gars, hein ?

LAPORTE.

En vue du prochain Conseil

Nous donnons ci-dessous les noms de nos camarades surveillants chefs ayant fait acte de candidature pour représenter les gradés au Congrès des 27, 28, 29 novembre.

LEGER, surveillant chef aux prisons de Fresnes ;

LABRID, surveillant chef à Versailles ;

PARGUEL, surveillant chef, à Dreux.

Nous prions nos camarades surveillants chefs d'adresser leur bulletin de vote au siège avant le 10 octobre.

SECTIONS OU ETABLISSEMENTS A L'HONNEUR

Dons reçus pour la Société Mutualiste

Montant des dons reçus antérieurement	198.894
Marseille-Baumettes	300
Fresnes : M. BEROT	100
Châlons-sur-Marne	600
Nancy	1.100
Argentan	750
Evreux	973
Pont-l'Evêque	200
Moulins	250
Auxerre	1.000
Rennes	6.000
Poitiers	1.250
Loudun	100
Trévoux	750
Total	212.287

PERMUTATIONS

Le camarade Le Fichant, surveillant auxiliaire au Centre pénitentiaire de Mauzac, demande à permuter avec un camarade des départements suivants : Calvados, Loiret, Seine. Lui écrire.

Le camarade Morretti Jean, surveillant auxiliaire à la Maison d'arrêt de Corbeil, demande à permuter avec un camarade des départements suivants : Vaucluse, Gard, Var, Bouche-du-Rhône, Rhône. Lui écrire.

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Par arrêté en date du 26 août 1947 : Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

A compter du 22 juillet 1947 : M. Chaminan (Henri), surveillant (1re cl.) à la maison d'arrêt de Montluçon (application de la loi du 14 avril 1924). A compter du 26 juillet 1947 : Mme Goya, née Pereur (Marie-Louise), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Rouillé.

A compter du 1er octobre 1947 : M. Moinier (Adrien), surveillant (1re cl.) à la maison d'arrêt d'Angers.

A compter du 3 octobre 1947 : M. Chatry (Alcide), premier surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Angers.

Sont nommés surveillants chefs :

A la maison d'arrêt de Lorient (1re classe) : M. Jan (Théophile).

A la maison d'arrêt de Pontivy (3e classe) : M. Fevre (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe).

Sont nommés surveillants chefs adjoints :

Au centre pénitentiaire de Noé (3e classe) : M. Bourgnoux (Pierre), surveillant chef adjoint, à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane (nécessité de service).

Au centre pénitentiaire de Jargeau (3e classe) : M. Damesi (François), surveillant chef adjoint.

A la maison centrale de Fontevault (2e classe) : M. Chataigner (Guy), surveillant chef adjoint.

A la maison de correction de Marseille (3e classe) : M. Pages (Denis), surveillant-chef adjoint.

A la maison d'arrêt d'Avignon (2e classe) : M. Bernard (François), surveillant-chef adjoint.

A la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (3e classe) : M. Hallet (Pierre), surveillant.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (3e classe) : M. Brunet (Roger), surveillant.

Au centre pénitentiaire de Pithiviers (3e classe) : M. Roger (Louis), surveillant.

A la maison d'arrêt de Dijon (3e cl.) : M. Jot (Roger), surveillant.

Au centre pénitentiaire de Jargeau Mlle Desage (Jeanne), surveillante-chef adjointe (3e classe).

Est rapporté, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 2 juin 1947 en tant qu'il nomme surveillant-chef adjoint (3e classe) :

Au centre pénitentiaire de Jargeau : M. Jazon (Marcel), surveillant.

Est rapporté l'arrêté du 2 juin 1947 en tant qu'il nomme surveillant-chef adjoint (3e classe) :

Au centre pénitentiaire de Carrère : M. Richard (Charles), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Douai, qui est nommé surveillant-chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Douai.

Est rapporté sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 13 janvier 1947 en tant qu'il nomme :

A la maison d'arrêt de Blanc : M. Doucet (Emile), surveillant.

Sont réintégrés en qualité de surveillants :

A la maison centrale de Fontevault (4e classe), M. Gabard (Rémy).

A la maison d'arrêt de la Santé (5e classe) : M. Marsaudon (Robert).

Sont nommés par nécessité de service, surveillants :

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne :

M. Agostini (Pierre), surveillant.

A la maison d'arrêt de Lorient : M. Le Bellec (Mathurin), surveillant.

M. Dourilin (André), surveillant (3e classe).

M. Bassal (Albert), surveillant (5e classe).

M. Brelivet (Jean), surveillant (4e classe).

M. Lorfevre (Frédéric), surveillant (4e classe).

Au centre pénitentiaire du Vigeant : M. Berger (Robert), surveillant (6e classe).

M. Joyeux (Marcel), surveillant (5e classe).

M. Demail (Moïse), surveillant (1re classe).

A la maison centrale de Melun : M. Paillard (Albert), surveillant (6e classe).

Sont nommés, sur leur demande, surveillants :

A la maison de la Santé :

M. Chateau (Victor) surveillant (4e classe).

M. Zanon (Victor), surveillant (5e classe).

Est nommé, par mesure d'ordre, surveillant (4e classe) :

A la maison d'arrêt de Tarbes : M. Jacquemin (Robert), surveillant (4e cl.).

Sont nommés, par nécessité de service, surveillants stagiaires :

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne : M. Faggianelli (Paul).

Au centre pénitentiaire du Vigeant : M. Clément (Alexandre).

A la maison d'arrêt de Lorient : M. Croguennoc (Paul).

Sont nommés, sur leur demande, surveillants stagiaires :

A la maison d'arrêt d'Arras : M. Leroy (Pierre).

A la maison d'arrêt de Digne : M. Duclot (Simon).

UN DOCUMENT qui doit retenir l'attention de tous

(SUITE)

Cet état de choses a été considérablement aggravé par la guerre et l'occupation qui, non seulement ont empêché tout travail, mais ont causé des dégâts importants. Une trentaine de maisons d'arrêt et deux maisons centrales sont détruites ; de nombreuses autres ont été gravement endommagées. Un effort considérable est donc à faire pour réparer les dégâts de guerre et la négligence du siècle écoulé. Un plan de travaux a été établi sans tarder par nos services des bâtiments et aussitôt remis au ministère des Finances et au ministère de l'Economie nationale. Je ne vous donnerai pas la lecture de ce long document car il est très technique et comporte notamment une évaluation en crédits et en matériaux, dont la lecture serait fastidieuse.

Je me bornerai à formuler ici quelques observations concernant les Maisons d'arrêt d'une part et les Maisons centrales de l'autre.

Les immeubles constituant les Maisons d'arrêt et les prisons de courtes peines sont la propriété des départements et ce sont ces collectivités qui ont la charge de construire et d'entretenir les bâtiments pour les mettre gratuitement à la disposition de l'Administration pénitentiaire. Mais depuis de longues années, beaucoup de départements se sont désintéressés de ces établissements, considérant même comme anormal d'avoir la charge de ce service qu'à leur sens l'Etat devrait assumer entièrement. De sorte que, avant 1939, un très grand nombre de prisons était laissé sans entretien et dans un véritable abandon.

Une intervention active de l'Etat, dans ce domaine s'imposait donc absolument. C'est pourquoi, dans l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation du budget des Services civils, nous avons fait insérer un art. 13 comportant les deux dispositions spéciales suivantes :

a) Possibilités pour les départements de céder gratuitement à l'Etat leurs prisons afin de se décharger de la charge de leur entretien ou de leur reconstruction ;

b) Possibilités pour le Ministère de la Justice d'accorder aux départements des subventions pour travaux d'hygiène et de sécurité à exécuter dans les prisons.

Ces dispositions ont produit les heureux effets escomptés. Dès maintenant, les trois-quarts des prisons départementales sont devenues propriété de l'Etat et de nombreux Préfets ont annoncé au Ministère de la Justice leur intention de proposer à leur Conseil général la cession de leurs établissements.

On peut donc penser que dans le courant de cette année la quasi-totalité des prisons de France sera devenue propriété de l'Etat. Les autres seront conservées par les Départements, précisément parce que le Préfet et le Conseil général s'y intéressent. Tout sera bien ainsi, car l'Etat qui subventionne dans une proportion importante les dépenses d'amélioration ou de reconstruction, aura corrélativement le droit de contrôler les projets et leur exécution. La charge sera lourde, mais nous procéderons avec ordre et tenant compte des données de la statistique de 1934 qui révèle que 49 prisons réunissent à elles seules les deux tiers de la population pénale des Maisons d'arrêt et de courtes peines de France, c'est sur ces établissements que nous ferons porter tout notre effort de démarrage, ce qui ne nous empêchera pas, bien entendu, d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'ensemble des prisons. Ce travail est déjà commencé.

(A suivre.)

A propos de Noé

Communiqué adressé à la Presse

Le Syndicat du Personnel Pénitentiaire s'est ému de la façon dont ses adhérents ont été traités par la grande Presse, au sujet des tristes événements de Noé. Plusieurs fois, sur ses instances, les dirigeants de l'Administration ont été amenés à attirer l'attention du Gouvernement sur le danger qui consiste, faute de crédits, à assurer un recrutement sans sélection rigoureuse qu'interdit un traitement dérisoire.

Chacun sait qu'il est beaucoup demandé en général à l'agent d'exécution, mais qu'il ne lui est toujours accordé qu'un minimum de satisfactions.

S'il en était besoin, on n'y verrait comme preuve que la composition de l'effectif du personnel de Noé dont les 2/3 sont constitués par des agents auxiliaires, démunis de la moindre formation professionnelle. Le Syndicat, en accord avec l'Administration, s'est employé, dès la Libération, à remédier à cet état de choses. C'est ainsi qu'il a été créé des centres d'études professionnelles destinés à donner à nos agents des connaissances de droit pénal et de science pénitentiaire. Etant donné le manque de crédits pour mener à bien cette réforme, il fut matériellement impossible jusqu'à ce jour de former un nombre suffisant d'agents pour encadrer les jeunes surveillants dont l'instabilité due au manque de logement et à un traitement de famine, oblige l'Administration à un recrutement permanent pour le renouvellement du personnel lassé d'une situation médiocre ou évincé pour incapacité.

Sans vouloir minimiser les incidents récents dans plusieurs établissements, dont les enquêtes en cours établiront les responsabilités, nous pouvons affirmer, dès maintenant, qu'une prise en considération plus sérieuse de nos suggestions de la part du Gouvernement aurait évité ces mouvements de révolte collective.

Le Personnel a toujours demandé à ce que l'on ne s'égare pas dans un humanisme exagéré. Dans sa totalité, il est le premier à souhaiter un système répressif plus humain.

Il regrette également que des agents se laissent entraîner à des faits de corruption, mais dans son ensemble, il est honnête et accomplit son service dans des conditions souvent très difficiles. Il ne veut plus être diffamé, calomnié, traîné dans la boue par ceux qui ont tout intérêt à diminuer son autorité.

On semble oublier trop facilement tout ce que ce Personnel a pu accomplir pendant l'occupation, dans un temps où il était l'objet de vexations constantes de la part des Allemands et pendant lequel il a cependant continué à assurer son service, malgré les bombardements, les destructions d'établissements, les difficultés presque insurmontables. Des membres de ce Personnel ont été emprisonnés, déportés, certains sont morts en Allemagne et il faut ajouter que bien souvent cette répression a été la conséquence de dénonciations de détenus. Il assure actuellement, dans des conditions souvent misérables de logement et de résidence, la garde de plus de 60.000 détenus dans des établissements dont la sécurité ne repose, en fait, que sur sa vigilance et sa conscience professionnelle.

Quelles que soient les fautes qui ont pu être à la base de ces incidents, le problème dans son ensemble n'en reste pas moins posé. Nous persistons à dire qu'il est d'ordre gouvernemental et budgétaire. Le Syndicat souhaite qu'à l'avenir les Pouvoirs publics accordent plus de crédit aux suggestions des organismes professionnels.

LE BUREAU.

(1) Voir « Réveil » de juillet.

DANS NOS SECTIONS

BELFORT

Le personnel de la Maison d'arrêt de Belfort, encadré des surveillantes et des très gracieuses épouses de nos camarades étaient réunis le 6 septembre en l'honneur de notre camarade doyen et militant Albert Mouhat, dont les services viennent d'être récompensés par la Médaille pénitentiaire.

La décoration offerte était accompagnée d'une gerbe de fleurs remise à Mme Mouhat, agréablement surprise.

Dans son improvisation, le surveillant-chef a fait ressortir les mérites et qualités du nouveau décoré, enfin, les exigences de nos chefs et le perfectionnement auxquels doivent tendre nos efforts pour l'inscription de notre nom au palmarès de l'A. P.

Manifestation d'amitié et de solidarité qui se fit gentiment par l'entre-choc des verres et sous l'œil toujours vigilant du vieux Lion de Belfort.

LE SECRETAIRE.

COMPIEGNE

Le sous-groupe de Compiègne s'est réuni le dimanche 20 juillet pour la remise de la Médaille pénitentiaire aux camarades Rixin, nommé premier surveillant à Amiens, et Prévost.

Le surveillant-chef dans un discours bref et ferme, dit sa joie de remettre cette haute distinction qu'est la Médaille pénitentiaire ; puis, s'adressant aux jeunes, en deux mots aimables, il leur dit de suivre la voie de leurs aînés en faisant toujours preuve de dévouement et de discipline.

Après avoir épinglé la Médaille pénitentiaire aux camarades Rixin et Prévost, chacun leva son verre à la santé des décorés.

LE SOUS-GROUPE.

CHALONS-SUR-MARNE

La Section s'est réunie le samedi 5 juillet 1947, à 18 heures.

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Dupuis. Les camarades membres du P.A. étaient présents à cette réunion.

Le secrétaire souhaite la bienvenue au camarade Ferrière, ainsi qu'à sa dame, mutés tous deux à la Maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne, et donne ensuite lecture du courrier de Paris ; circulaires émanant du Bureau central au sujet du reclassement et de la revalorisation des salaires, et d'une circulaire de l'U.D. au sujet d'une maison de repos agréée par la Sécurité Sociale pour les ouvriers ou fonctionnaires fatigués ou convalescents.

Le secrétaire donne lecture du courrier des sous-groupes, dont les Hauts-Clos demandent des précisions sur les cartes T 2 ; la Section ne pouvant répondre à ce sujet, cette question est à soumettre au prochain Congrès, car la carte T 2 devrait être obtenue de droit pour tout le personnel de surveillance.

Les camarades de la Maison d'arrêt de Troyes avaient demandé, pour faciliter le service des gradés, pour qu'il ne soit pas amené de détenus de la localité après le coucher ; cette question doit être réglée beaucoup plus sur le plan local que général ; nos camarades de Troyes doivent adresser une requête dans ce sens à l'autorité judiciaire ; une circulaire administrative ne donnerait pas le résultat escompté par les intéressés.

A la suite de nombreuses revendications du camarade Massin, du sous-groupe de Troyes, la section décide, à l'unanimité, de convoquer ce camarade à une prochaine réunion, afin de lui donner de plus amples éclaircissements.

Le camarade Bastien réclame qu'on nous livre du meilleur tissu et que les surveillants auxiliaires soient habillés pour assurer un meilleur service, et que les surveillantes auxiliaires touchent des blouses ; il termine en espérant que pour l'été prochain, nous aurons des tenues kaki pour économiser nos tenues actuelles. Les chaussons sont réclamés de partout et surtout seront les bienvenus pour l'amélioration du service de nuit.

GAILLET.

CAMP DE LA VIERGE

La section de la Vierge s'est réunie le 20 août 1947.

Le Secrétaire ouvre la séance à 18 h. 30. L'appel nominatif accuse 26 présents, 9 excusés, 12 permissionnaires. L'Assemblée constate qu'il sera toujours très difficile d'obtenir la majorité des syndiqués aux réunions, vu que les 2/3 du personnel utilisent leurs repos et congés pour se rendre dans leur famille, dont ils sont séparés. Plusieurs camarades soulèvent la question de la prime de rendement du 4^e trimestre 1946, qui n'a pas été perçue à Epinal, alors qu'elle est payée dans les autres régions depuis plusieurs mois. L'Assemblée entière décide d'en référer à nos camarades du Bureau central. Le camarade Faivre demande qu'il en soit fait de même pour les frais de déplacement.

L'Assemblée décide ensuite qu'une souscription sera faite pour la remise de la Médaille pénitentiaire au surveillant-chef. Et l'on passe à une liste

de revendications locales, qui sont acceptées à l'unanimité.

Plusieurs revendications de la dernière réunion, accordées par le Directeur du centre de la Vierge, M. Bonneau, et dont l'exécution fut retardée jusqu'à présent, font l'objet d'une discussion animée.

Puis après quelques questions diverses, la séance est levée à 20 heures.

On peut ajouter que la réunion s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, mais on est obligé de reconnaître que le nombre de syndiqués devrait être, malgré les difficultés relatives ci-dessus, plus nombreux, et qu'il serait plus normal, de la part des syndiqués, de venir discuter aux réunions que de faire leurs critiques au poste des surveillants !

VAN MEIKAIGHE.

CHOLET

Le 3 août 1947, le sous-groupe de la Maison d'arrêt de Cholet s'est réuni à l'occasion du départ du sympathique surveillant chef, M. Brousseau, nommé à Montbrison.

Etaient présents : Mlle Bernier, infirmière, Mlle de Sainte-Marie, assistante sociale, les surveillants et leurs familles.

Etait excusé : M. l'Aumônier, souffrant.

Au cours de la réunion, un objet d'art et une plante d'appartement furent offerts par le personnel à M. et Mme Brousseau.

Notre camarade Guignard, surveillant, prit ensuite la parole. Il termina en exprimant ses meilleurs vœux et plus vives félicitations au nom de tous.

Mme et M. Brousseau remercièrent sincèrement le personnel et Mlle Bernier et de Sainte-Marie.

Le Secrétaire : LANDREAU.

DIJON

La section s'est réunie ce jour dans son local habituel. Séance ouverte à 18 h. 30.

Président d'honneur de la réunion : Camarade Chapouly. Le camarade Bresson souhaite la bienvenue à notre surveillant chef, nommé provisoirement à Dijon, et aux jeunes agents fraîchement arrivés à la Maison d'arrêt de Dijon.

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est adoptée à l'unanimité. Le camarade Chapouly fait ensuite un exposé technique éloquent à tous les agents.

La lettre de démission donnée par Coudret est refusée par la section ; bon camarade, bon syndicaliste, un motif futile ne peut être cause d'une démission.

En accord avec tous les syndiqués, un versement de 300 francs en faveur des syndiqués du Bâtiment-Bois de la Côte-d'Or sera exécuté.

Le sous-groupe d'Auxerre nous fait connaître la formation de son nouveau Bureau, renouvelé par la démission de l'ancien :

Secrétaire : Linard ;
Secrétaire adjoint : Jazon ;
Trésorier : Verpoux ;
Trésorier adjoint : Petit.

Diverses questions d'ordre local sont soulevées et solutionnées sur-le-champ.

La section, unanime, regrette qu'à chaque séance, le nombre des camarades non excusés va grandissant. L'amende, qui avait fait l'objet de débat à ce sujet, sera mise en application pour ces cas.

La section a fait ce mois une seconde réunion consécutive aux faits récents de la Maison d'arrêt de Dijon.

Président : Bresson.

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est adoptée à l'unanimité. Les revendications soulevées à M. le Directeur sont lues par le Président. Vient ensuite le cas de l'ex-camarade Collas Georges, de Vesoul, démissionnaire sans lettre à l'appui. Ses cotisations n'étant plus à jour, et refusant de les payer, la section, unanime, le raye de la liste de ses adhérents.

Une lettre d'Auxerre nous fait connaître que 8 nouveaux camarades viennent grossir les rangs syndicaux.

Lecture des correspondances et échange de point de vue précédent au vote que nécessite le changement des camarades Barbier, nommé surveillant chef adjoint à la Maison d'arrêt de Lyon, et Jot, en instance de départ pour le même cas. Le camarade Dautrey, et la camarade Lambert Rose font désormais partie du Bureau.

A la suite des incidents de la Maison d'arrêt de Dijon, la section demande instamment le maintien du surveillant chef à son poste. N'étant pas fautif et vu les conditions particulières des faits qui lui sont imputés, son déplacement, même avantageux, serait une retraite devant la population pénale et devant ses ennemis. Ce qui entraînerait, au point de vue disciplinaire, une grave erreur.

L'importance de la Maison d'arrêt de Dijon demanderait plutôt la nomination d'un sous-directeur, ce qui serait d'un

bon ton et permettrait plus facilement le maintien de notre camarade Jacus.

La section fait remarquer qu'elle ne prête aucun concours aux camarades impliqués dans les affaires de trafic.

A 19 h. 30, toutes questions étant épuisées, la parole n'étant plus demandée, la séance est levée.

BRESSON.

DRAGUIGNAN

Le personnel du sous-groupe de Draguignan fut invité par notre surveillant-chef, M. Plusin, à un apéritif, à l'occasion de son départ en retraite. Les allocutions suivantes furent prononcées :

Madame Plusin, Monsieur le Surveillant-chef,

« A la veille de nous quitter pour retourner à la vie civile et pour votre retraite, nous avons tenu à vous manifester, ce soir, les regrets que nous cause votre départ et à vous faire nos adieux.

« C'est à cette intention que nous nous sommes réunis, mes camarades et moi, pour vous offrir ce modeste objet qui, j'espère, vous rappellera au bon souvenir et à la reconnaissance de vos collaborateurs des années que vous venez de passer ici.

« Que cette preuve de compréhension mutuelle vous apporte la satisfaction d'un bon devoir accompli, vous avez toujours été pour nous un guide et un chef qui, malgré les difficultés, a toujours su solutionner, avec son personnel, des problèmes délicats.

« Nous espérons que votre successeur saura se montrer aussi bienveillant à notre égard et nous continuerons à faire notre devoir pour faciliter sa tâche.

« Veuillez, Madame Plusin, et Monsieur le Surveillant-chef et votre famille, emporter notre bon souvenir ».

Notre surveillant-chef nous remercia en termes émus.

BAGNIS.

FRESNES

La section s'est réunie le 15 juillet 1947 sous la présidence du camarade Balu.

En ouvrant la séance, le secrétaire déplore l'absence de nombreux camarades. Il demande que chacun fasse un effort pour assister à nos réunions et dit notamment que les séances ne sont pas créées pour des fins personnelles, mais surtout pour défendre ensemble l'intérêt général.

Ensuite, il donne lecture de la note concernant les représentants à la sous-commission d'avancement et invite les camarades gradés à proposer cinq d'entre eux pour les prochaines élections.

La parole est donnée à Poinsoit A. pour le compte rendu de la dernière Commission exécutive. Notre camarade nous soumet la question des sommes allouées aux délégués au Congrès, ainsi que de l'augmentation des cotisations syndicales. A ce sujet, le camarade Léger fait remarquer que cette augmentation ne devrait pas faire objet à critique et fait ressortir l'évolution des traitements.

Le camarade Léger demande ensuite d'être éclairci sur les allusions qu'avait faites auparavant le camarade Poinsoit.

Ce dernier répond qu'il est question du nouveau service que certains critiquent dans les couloirs et n'ont pas la franchise de venir s'expliquer en réunion.

L'Assemblée est d'accord d'attendre la présence des intéressés à nos réunions pour traiter ce sujet.

Souhaitons qu'à l'avenir, ces camarades aient à cœur de venir défendre leurs revendications en réunions, c'est-à-dire en vrais syndicalistes.

Les surveillantes sollicitent l'intervention du siège près de l'Administration centrale pour revendiquer l'attribution des blouses, sujet souvent soulevé, mais n'apportant aucun résultat.

Thuillier revendique des gants en caoutchouc pour le service des fouilles. Legrand demande que le Bureau fasse des démarches auprès du département pour la réparation des logements.

Quelques revendications d'ordre local sont ensuite discutées et seront soulevées à M. le Directeur.

La séance est levée à 21 h. 30.

GRENOBLE

Le sous-groupe s'est réuni le 5 août 1947, à 19 heures, sous la présidence du surveillant-chef Chaumet, pour recevoir le secrétaire Peyraut, venu de Paris, et le camarade Milhe, secrétaire de la section de Lyon. Le camarade Chaumet souhaite la bienvenue au camarade Peyraut et lui exprime toute la sympathie des camarades et donne la parole au camarade Milhe.

Je vous avais promis, dit ce dernier, que, lorsque notre camarade Peyraut viendrait à Lyon, je tâcherais de venir avec lui. J'ai tenu ma promesse, il est là. Je le remercie en votre nom d'avoir accepté de venir vous rendre visite. Nos camarades applaudissent et la parole est donnée à notre camarade Peyraut.

Dans son exposé, il retrace tout le travail fait par le Syndicat. Il dit bien

qu'un secrétaire n'est pas un homme muni d'une baguette magique qui transforme tout en un tour de main. Il demande d'être unis dans le Syndicat et de lui faire confiance, qu'il ne faille pas à son devoir de militant et qu'il travaillera dans l'intérêt général pour le bien de tous. Les camarades applaudissent longuement la fin de cet exposé.

Le camarade Maroselli, au nom de tous ses camarades, dans une allocution, remercie le camarade Peyraut d'être venu parmi nous et un vin d'honneur termine la soirée.

LA CHATAIGNERAIE

Réunion de la Section, le 20 août, sous la présidence de Briand. Assesseurs : Piteux, Adiasse.

Le camarade Briand ouvre la séance à 19 h. 30 et donne la parole au camarade Procureur, secrétaire, qui, ayant effectué le pointage des présents (au nombre de 32 sur 80 à l'établissement), lit le compte rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité par un vote à main levée.

Il donne ensuite lecture du compte rendu de la délégation syndicale et de la solution qui a été apportée par M. le Directeur à nos diverses revendications satisfaites dans la mesure du possible ; lecture est faite du compte rendu de l'entrevue avec M. le Directeur au sujet du licenciement du camarade Boudequin et de la question du vin, résolue, favorablement.

Conformément à l'ordre du jour, Procureur donne ses explications au sujet de sa démission de secrétaire de la Section, démission qu'il a retirée à la demande du camarade Pastre, muté à la Santé, dont il lit la lettre de départ de notre Section. Tous nos vœux l'accompagnent dans son nouveau poste, avec notre meilleur et amical souvenir.

Enfin, le secrétaire remercie les camarades du bureau pour leur dévouement et l'aide précieuse qu'ils lui apportent dans l'organisation de la fête syndicale qui aura lieu prochainement pour la remise de la Médaille pénitentiaire. Il invite tous les camarades à observer une tenue correcte lors du déroulement de cette fête pour que les personnalités invitées puissent avoir une bonne opinion du personnel de surveillance. La Section vote une motion de félicitations par un vote à main levée, sans abstention, pour nos trois camarades promus dans l'ordre de la Médaille pénitentiaire : M. le Directeur Segonds, M. le surveillant-chef Drezet, M. le premier surveillant Welfel.

On passe ensuite aux questions diverses qui seront soumises à la Direction locale.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 20 h. 45.

PROCUREUR.

LA ROULE

Au cours d'un banquet organisé le 28 août dernier, un grand nombre d'entre nous se sont réunis pour fêter la venue de M. Méozzi, surveillant-chef, nouvellement désigné à La Rôle.

Autour de la table, se pressaient notamment M. Westrelin, correspondant à La Rôle, et de nombreux surveillants de la circonscription, ainsi que M. Fumeron, Secrétaire du Syndicat de notre région.

Dans une atmosphère de chaleureuse sympathie, les camarades se retrouvèrent et échangèrent des propos amicaux, créant ainsi une ambiance des plus favorables à cette réunion.

M. Westrelin, correspondant de La Rôle, prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau chef. Il sut trouver, dans une courte allocution, les mots qu'il fallait pour assurer M. le Surveillant-chef Méozzi, de toute la sympathie qu'il rencontrerait auprès de ses subordonnés. M. Fumeron, au nom du Syndicat, remercia tous les camarades d'être venus aussi nombreux rehausser par leur présence le geste d'accueil chaleureux fait au nouveau chef de notre établissement.

M. Méozzi répondit par des paroles de remerciement, touché de la réception qui lui avait été réservée et confiant dans la discipline et la bonne entente de tous pour former l'union dans notre grande famille.

WESTRELIN.

LA PETITE-ROUQUETTE

La section s'est réunie le 6 septembre pour procéder à l'élection des membres de la commission exécutive de la commission de contrôle d'un délégué et d'un suppléant pour la Mutuelle et le congrès. Le camarade Giralton préside la séance. La parole est donnée au Secrétaire qui explique le motif de cette réunion.

Après le dévouement des bulletins, les résultats sont les suivants :

Adhérents : 52 ;
Votants : 48 ;

Ont obtenu :

Commission exécutive : Thiéblemont, M. S., 47 voix ; Mme Vives, M. S., 41 voix.

Commission de contrôle : Genouille, M. S., 47 voix.

Délégué à la Mutuelle et Congrès : Maréchal, délégué, 45 voix ; Jublin, suppléant, 44 voix.

Thiéblemont remercie la section qui vient à nouveau de lui faire confiance par un vote presque unanime et il rend compte du travail fait par le Syndicat pendant ces deux dernières années, notamment la fondation de la Mutuelle et la mise sur pied de la Colonie de vacances.

Genouille remercie également l'Assemblée qui vient à nouveau de le désigner comme membre de la Commission de contrôle.

Ensuite, Giralton, qui est sur le point d'être promu et va bientôt nous quitter, passe la caisse au camarade Jublin.

La section lui adresse ses félicitations pour sa bonne gestion.

Sur le plan local, tout le monde est satisfait.

Comme revendications générales, les effets d'uniforme pour le Personnel auxiliaire, ainsi que l'octroi de chaussons sont à nouveau réclamés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 15.

MARECHAL.

Le 13 septembre avait lieu, à la Petite-Rouquette, la remise de la Médaille pénitentiaire à nos camarades Thiéblemont et Chardon.

Le secrétaire, Maréchal, souhaite la bienvenue au secrétaire général Peyraut et aux amis du surveillant-chef Parguel, chef à Dreux, Léger, chef, à Fresnes, L'Hermitte, chef à la Santé et Sevestre de la Mutuelle.

Il adresse aux décorés les félicitations de la Section et les assure de l'amitié de tous.

M. Farge, directeur, retrace, en des mots émouvants, la carrière si bien remplie de nos deux amis.

« M. Thiéblemont, dit-il, est un excellent fonctionnaire, un chef averti, et ce diplôme qui vient de lui être remis sera bien à sa place au milieu de ceux qui lui ont été décernés par les gouvernements anglais et américains.

« M. Chardon, lui aussi, est un agent dévoué dont la vie pénitentiaire est sans tâche ».

Le secrétaire général, Peyraut, fait l'éloge des décorés. Il les cite en exemple et demande à chacun de marcher sur leurs traces pour le bien du service et le bon renom de notre Administration.

Après, ce fut la remise des Médailles par M. Hourcq, directeur régional.

Vint ensuite l'heure des chansons, où la joie débordante des jeunes et vieux se manifesta jusqu'à une heure avancée.

Le camarade Penouillé, virtuose de la mandoline, se dépensa tout le reste de la nuit et l'on dansa jusqu'à 7 h. 30 du matin.

Belle réunion de solidarité et d'union syndicale.

MARECHAL.

LAON

Sur la demande du camarade Buffet, la section syndicale de Laon s'est réunie le 10 septembre.

Le Bureau était composé du camarade Buffet, surveillant-chef, comme président ; Warzé, trésorier ; Goblin, secrétaire régional, et du camarade Deveaux, appelé à remplacer ce dernier, qui doit, au grand regret de tous ses camarades, nous quitter d'un moment à l'autre en vue de sa promotion au grade de surveillant-chef adjoint.

Le but de cette réunion est la lecture d'une note du Ministère de la Justice ayant trait aux heures exécutées en service.

Le camarade Buffet prend la parole et donne connaissance de la note émanant de M. le Ministre de la Justice, demandant le nombre des agents nécessaires dans l'établissement et les dispositions de celui-ci.

La discussion est ensuite ouverte et le camarade Deveaux donne connaissance du rapport qui va être adressé à M. le Directeur.

Il est démontré que dans un établissement comme Laon, vu la disposition des locaux, très étendus, la garde de nuit assurée par un seul agent serait un manque de sécurité tant pour celui-ci que pour l'établissement.

Considérant ensuite que la moyenne des heures de service est de 54 heures, c'est-à-dire supérieure de six heures aux lois régissant le travail, le Bureau de la Section de Laon émet le vœu que les surveillants-chefs des divers établissements soient autorisés par la Direction du personnel à attribuer à leurs agents des repos compensateurs, tant que la présence n'est pas inférieure aux quarante-huit heures prévues par la loi, et suivant les disponibilités du service.

Ensuite, le camarade Oblin nous invite à rester unis et solidaires : « Assurer un bon service, animé de cet état d'esprit, dit-il, vous pouvez être persuadés de trouver la compréhension de vos chefs afin d'obtenir le maximum de bien-être ».

La séance est levée à 22 heures, dans une ambiance de franche camaraderie.

DEVEAUX.

LA SANTE

La Section syndicale de la Santé s'est réunie, le 28 août 1947. A l'ordre du

jour : l'élection d'un délégué au Congrès national, qui se tiendra fin novembre 1947 et des candidats à la Commission exécutive.

Le camarade Deschamps, secrétaire, accueille avec satisfaction l'ex-secrétaire de notre Section, Aimé Pastre, de retour après un an d'absence à notre maison.

Installé président de séance, Pastre passe à l'ordre du jour et donne la parole à Deschamps qui donne lecture du P.-V. de la dernière réunion, qui sera adopté à l'unanimité.

Suivant l'ordre du jour, une commission, ayant pour tâche le dépouillement des bulletins de vote, est nommée. Elle se compose de quatre membres : Campan, Bertrand, Mireur, Bardot. Pastre ouvre la discussion sur les revendications éventuelles qui seront présentées par notre délégué au Congrès national.

Le camarade Baudry, membre du bureau ouvre les débats avec la question des effets d'uniforme, démontrant l'avantage des chemises kaki en été. Le camarade Vast souligne l'importance de cette revendication.

Pastre fait remarquer qu'il y a une question primordiale, qui devra être traitée au Congrès national, celle des traitements ; les chemises kaki et les shorts doivent venir après.

Notons un échange de paroles des plus cordiales entre les camarades Pastre et L'Hermitte au sujet de l'action de la Fédération des fonctionnaires et, élargissant le débat jusqu'à la C.G.T., Baudry — toujours en souffle et véritable porte-voix — critique et demande des éclaircissements sur les consignes ayant pour objet la sécurité du personnel dans l'établissement.

Une proposition de Baudry, mise aux voix, est adoptée, moins la voix du camarade Grison.

Avant de passer aux questions diverses, le résultat du vote est donné :

Délégué au Congrès. — Eyssette : 117 voix ; Deschamps, 73 voix.

Commission exécutive. — Le Teurnier, 170 voix ; Pastre, 163 voix ; Reboux, 155 voix ; Vedrenne, 151 voix ; Couillebeau, 128 voix ; L'Hermitte, 122.

La parole est au camarade Mazé, gérant du mess, qui revendique un nouvel aménagement de la salle du mess.

La séance est levée à 22 heures.

EYSSETTE.

LIMOGES

La section de Limoges s'est réunie le 14 août 1947.

Après la lecture des lettres de revendications des sous-groupes par le camarade Sabourin, secrétaire, et les félicitations au camarade Redon, qui vient d'être décoré de la Médaille pénitentiaire pour ses 20 ans de bons et loyaux services, qui fut donné en exemple aux jeunes camarades présents, la parole est donnée au camarade Miny, greffier-comptable qui, dans un brillant exposé, nous expliqua la marche des nouvelles augmentations, rappels, etc., de ce que va être notre nouveau traitement jusqu'au 15 mars 1948.

Ensuite, plusieurs revendications furent étudiées :

1° La question de la tenue d'été kaki ; tous les camarades demandent que cette tenue, au lieu d'être kaki, soit bleue ; elle aurait l'avantage d'être beaucoup moins salissante ; qu'elle soit touchée comme la tenue de drap : 2 ans pour la veste, 1 an pour le pantalon. Il fut envisagé également le port de la chemise bleue l'accompagnant, comme en porte la police, qui l'a déjà adoptée depuis longtemps. Puisque nous sommes à même de nous moderniser, il me semble que l'effort supplémentaire à faire ne serait pas si formidable ; nous ne sommes pas plus bêtards que les camarades des administrations énoncées plus haut ; il s'agit surtout que par des temps caniculaires comme en ce moment, chacun puisse se mettre à l'aise dans son service, sans être sanglé dans un uniforme de drap, qui est surtout utile par les temps froids ;

2° Les soins pharmaceutiques attirèrent aussi notre attention ; ne serait-il pas possible que le surveillant-chef de chaque établissement puisse, à la fin de chaque mois, se faire rembourser lui-même à la Sécurité sociale, de la somme qu'elle lui doit, en attendant que l'Administration rembourse à son tour la différence, non pas que l'agent en fasse l'avance. Le pharmacien attend bien la fin du mois pour les détenus, il le ferait certainement aussi pour le personnel dont la somme serait beaucoup moins élevée, ce serait moins compliqué et le résultat serait le même ;

3° Le relèvement du taux de la Médaille pénitentiaire mériterait également d'être étudié ; pour le moment, elle est presque à titre honorifique, le taux en est dérisoire ;

4° Tous les camarades demandent également que les frais de déplacement soient payés, comme par le passé, à la fin de chaque mois, car depuis avril, certains camarades n'ont pas encore été payés des transferts qu'ils ont faits ;

5° La question des chauffons fut également discutée ; ne serait-il pas possible de toucher ces derniers, comme par le passé, ou des sandales à semelles de corde pour les remplacer, si le cuir fait défaut ? Là aussi, il doit y avoir possibilité de faire mieux ;

6° La coupe de l'uniforme laisse également à désirer depuis un certain temps ; aucun des camarades ayant reçu des effets n'a pu les mettre sans les

faire retoucher, nous avons reçu des pantalons dont les détenteurs auraient pu les boutonner sous les aisselles, et les jambes auraient encore été assez longues, je n'exagère rien ; les casquettes sont parfois ridicules, elles sont presque toujours cassées, et elles ne tiennent pas sur la tête, n'ayant pas de profondeur ; pour mon compte, je suis condamné à porter mes vieilles, ne pouvant pas du tout mettre les dernières qui m'ont été expédiées ; il serait nécessaire de remédier à tout cela, car bientôt, je crois que l'on sera obligé de venir en service en béret.

Sur le dernier « Réveil », j'ai lu un article disant que cela provenait des mesures ; certains camarades, et moi-même, ayant 15 et 20 ans de service, avons toujours donné les mêmes mesures ; il n'y a pas de raison pour que les effets ne soient pas de même taille, le système métrique n'a pas tant changé, malgré les événements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 heures. En somme, une belle réunion remplie de la plus franche camaraderie ; ensuite, un vin d'honneur fut servi et tous les camarades ont levé leur verre pour que vive le Syndicat.

Le Secrétaire : SABOURIN.

LOOS

Séance ouverte à 19 h. 45, sous la présidence du camarade Doyer.

Lecture du procès-verbal de la réunion précédente (adopté à l'unanimité).

Lecture de la correspondance :

1° Par le camarade Baert pour ce qui concerne la Mutuelle ;

1° Par le camarade Ver-Eecke en ce qui concerne les colonies de vacances.

Diverses correspondances de l'U. L.

À une question posée concernant les camarades, la Section de Loos émet le vœu suivant :

« La Section de Loos constate que ses collègues détachés en commando sont obligés à une présence effective de 520 heures par mois, excédant de 328 heures la durée normale de travail, et ce pour la modique somme de 1.800 francs (célibataire), soit environ 5 f. 50 par heure supplémentaire ;

« demande une énergique intervention du Bureau central pour remédier à cet état de choses ».

Les camarades Baert (secrétaire) et Hochard (trésorier) donnent leur démission des fonctions qu'ils exercent à la Mutuelle. Il est fait appel aux bonnes volontés pour pourvoir à leur remplacement. Aucun candidat ne se présentant, le Bureau de la Section décide de prendre momentanément la gestion de la section Mutuelle.

Les gradés et agents de Loos-Arrêt demandent que les détenus condamnés à de fortes peines de centrale soient dirigés rapidement sur leur destination pénale.

Ils demandent également au Bureau de la Section d'intervenir énergiquement auprès du Bureau central afin de pourvoir au remplacement des agents mutés et licenciés.

Plusieurs camarades s'étonnent que bien que possédant une voiture, le Bureau central n'ait pas encore trouvé le moyen de venir à Loos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

VER-EECKE.

LYON

La Section de Lyon s'est réunie dans son local habituel, le mercredi 6 août 1947, sous la présidence du camarade Rippe.

Le camarade Rippe souhaite la bienvenue au camarade Peyraut, dit qu'il est heureux qu'il soit parmi nous et passe la parole au camarade Milhe.

Tout d'abord, le camarade Milhe s'excuse d'arriver un peu en retard car dit-il, il vient de faire une visite de camarades dans quelques sous-groupes, en compagnie du camarade Peyraut. Il dit combien ceux-ci sont heureux de faire connaissance de leur secrétaire général. Il voudrait bien qu'il reste encore quelques jours pour en visiter d'autres et il désire que l'Assemblée fasse pression pour que le camarade Peyraut accepte.

Le camarade Rippe demande à l'Assemblée de voter à main levée que le camarade Peyraut reste encore parmi nous.

À l'unanimité, l'Assemblée ratifie cette proposition. Le camarade Peyraut accepte, à la grande joie de tous les camarades, surtout pour nos camarades des sous-groupes qu'il visitera.

Ensuite, la parole est donnée au camarade Peyraut qui, dans un long exposé dans lequel il brosse un tableau de l'activité syndicale du Bureau central, demande à tous les camarades d'être et de rester unis au sein de notre syndicat qui sera notre force pour faire aboutir toutes nos revendications et obtenir tous nos droits, et termine en criant : « Vive le Syndicat ! ».

De longs applaudissements saluent la fin de son exposé. Le camarade Rippe demande à l'Assemblée s'il n'y a pas des camarades qui ont des questions à poser, car, dit-il, c'est le moment, nous avons le secrétaire général, il faut en profiter.

Plusieurs questions sont posées. Le camarade Peyraut y répond à la satisfaction de tous.

Le camarade Rippe remercie encore une fois le camarade Peyraut et lève la séance à 23 h. 30.

MILHE.

LE MANS

Le sous-groupe de la Maison d'arrêt du Mans, réunis au grand complet, ainsi que les dévouées demoiselles des œuvres sociales, pour souhaiter bonne chance à Mme et M. Martin, surveillant-chef qui, après une longue carrière, vont goûter dans leur retraite de Fontevraut, un repos bien mérité. Paroles de regrets de part et d'autre. On ne quitte évidemment pas un labreur de trente ans sans emporter un magnifique cadeau offert par le sous-groupe, on ne voit pas partir non plus un chef respecté sans ennuis.

Mais l'optimisme revint vite et bientôt après, quelques chansons qui n'engendraient pas la mélancolie, du camarade retraité Oujard, venu lui aussi affirmer sa sympathie à son ancien chef.

L'ambiance devint rapidement gaie.

Belle réunion, qui consolide la confiance mutuelle dans la tâche souvent ingrate et toujours délicate des surveillants-chefs et du personnel de surveillance.

LE ROUX.

MELUN

La section s'est réunie le 3 septembre dans son local habituel, sous la présidence du Secrétaire et des membres du Bureau.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté à l'unanimité ; le camarade Arnoux fait un exposé sur les revendications à apporter devant le Congrès National des 27-28 et 29 novembre prochain ; ensuite, notre camarade Bailly fait le compte rendu du Congrès de l'Union départementale des Syndicats de Seine-et-Marne, et on passe aux votes pour les délégués à la C. E. et au Congrès.

Ont obtenu :

Pour la C. E. : Vincent, M. S., 52 voix ; Bailly, M. S., 24 voix ; Beaudoin P., membre du Bureau, 24 voix ; Trilaud, 12 voix.

Pour le Congrès : Arnoux, Secrétaire, 45 voix ; Masson, 22 voix.

Ensuite on passe aux questions diverses et la séance est levée à 19 h. 45.

ARNOUX.

MONTPELLIER

Les membres du Personnel P. A. et P. S. et leurs familles se sont réunis le 3-4-7 pour offrir un vin d'honneur à leur Directeur régional nouvellement promu à Montpellier.

Sous la présidence de MM. Escoffier, Président d'honneur, Vanderboog, ancien Directeur, Campinchi, Pagès.

La parole est donnée à M. Campinchi, qui souhaite la bienvenue à M. le Directeur régional M. le Directeur régional dit toute sa joie de se trouver dans la région méridionale qu'il connaît déjà et où il a de nombreux amis, brosse un tableau de la compréhension que le Personnel a envers l'Administration. Puis le Secrétaire prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Directeur régional, Mesdames, Chers Collègues,

Au nom du Personnel de Surveillance de la Maison d'arrêt de Montpellier, interprète des Groupes et de l'ensemble du Personnel, nous sommes tous heureux de vous compter parmi nous.

Depuis quelques jours, nous avons déjà pris contact et avons déjà apprécié vos aptitudes physiques et morales. Nous connaissons en vous un homme franc et loyal.

Nous savons que si certains différends existent, M. le Directeur se félicite d'y mettre un terme tout en traitant à l'amiable.

Le grand chef doit être le point de base, la discipline fait la force, et, de tout temps ceci a existé.

Maintenant, jours modernes, travail collectif sans souci les uns, les autres, supérieurs, subordonnés, soyons unis. Le fardeau sera moins lourd.

M. le Directeur, la tâche qui nous incombe est pour nous tous un réconfort. Vous saurez apprécier l'assiduité de ceux qui sont pour vous et la France, leurs propres serviteurs.

Je pense que nul de vos subordonnés ne manquera à son devoir de façon à ce que la Région de Montpellier puisse crier à haute voix : Vive M. le Directeur !

Et voilà quelques temps déjà, une soirée avait été donnée au Personnel et leur famille pour fêter trois de nos estimés camarades, Pichot, Pomaret et Valade qui venaient d'obtenir la Médaille Pénitentiaire.

Et avant de clore mes quelques paroles, je remercie Mme Escoffier, MM. les Directeurs actifs et honoraires, M. Olympie, d'avoir bien voulu nous honorer de leur présence.

Je lève mon verre à la santé de M. le Directeur régional et à la santé de tous. M. le Directeur régional se lève et après avoir retracé la carrière des nouveaux promus et fait l'éloge de leurs nombreuses années de service, leur épingle la Médaille.

La parole est passée aux chanteurs et musiciens ainsi qu'aux danseurs.

La soirée se termine dans une ambiance de gaieté.

Le Secrétaire : MARTY.

REUNION DU 10 JUIN 1947

Les membres du Syndicat du Personnel de la M. A. de Montpellier se sont réunis à la Bourse du Travail, sous la présidence du Secrétaire assisté de Pomaret.

Le Secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux des dernières réunions qui sont adoptés à l'unanimité.

Lecture est faite de la correspondance des sous-groupes.

Le camarade Pichot demande s'il ne serait pas possible de créer d'autres colonies de vacances, ce qui permettrait de

donner satisfaction à un plus grand nombre d'enfants.

Le Secrétaire fait une communication relative à la Sécurité sociale et les bienfaits de cette œuvre.

Il rend compte de la caisse du salon de coiffure et propose l'augmentation de l'abonnement. Souvairan demande l'ouverture du salon de coiffure avant la prise du service de jour. Les camarades Pichot, Pomaret, Marty, Escande exposent quelques objections.

Escande demande pourquoi la prime de rendement n'est pas pour tous.

Laforge propose de faire une commande collective d'espadrilles.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire : MARTY.

NANCY

Le 9 août, tout le personnel de la Maison d'arrêt était réuni dans une magnifique salle, gracieusement offerte par l'aumônier de la prison, pour fêter notre vieux camarade Géhin qui, après 27 ans de service, a enfin obtenu la Médaille pénitentiaire.

Mme Guéry, économe — faisant fonction de directeur régional — présidait, ayant à ses côtés les membres de la Commission de la Médaille et diverses personnalités.

Alternativement, les camarades Petit, Joly et Mme Guéry ont, avec des mots simples mais sincères, rendu hommage à notre vieux camarade qui jouit de l'estime et de la sympathie de tous.

Après sa femme, ce sont deux de ses fils qui ont suivi la voie qu'il s'était tracée il y a 27 ans dans la Pénitencière. L'aîné est surveillant-chef adjoint à Sarreguemines ; le second, auxiliaire au camp d'Errouvres.

Boute-en-train dans toutes nos fêtes, nous lui devons la revanche et l'aumônier a ouvert le feu des réjouissances par une petite saynète fort appréciée par tous les convives.

Ainsi, la Médaille du papa Géhin a été bien fêtée.

VAXELAIRE.

La Section s'est réunie à nouveau le 30 août 1947 à 18 h. 30 dans son local habituel.

Le bureau de séance formé par les camarades Joly (président) et Forest (secrétaire), ouvre les débats.

Après la lecture de la correspondance, on aborde la question de la mise en pratique du nouveau service. A l'unanimité, et sur la proposition du surveillant-chef, l'application du nouveau mode de travail est mis à l'étude.

L'attention du bureau est attirée sur la prime de rendement qui n'a pas encore été payée depuis le début de l'année, ce qui suscite de nombreux et vifs mécontentements dans tout le personnel.

L'acompte provisionnel retient une fois de plus notre attention, et chacun demande avec force qu'il soit le même pour tous...

Diverses questions d'ordre local sont examinées et la séance est levée à 20 h. 30.

FOREST.

NICE

Le sous-groupe s'est réuni le 5 août, sous la présidence du Secrétaire adjoint Saladini, en l'absence de notre camarade Leca, Secrétaire, momentanément absent par suite de maladie.

Après l'appel, le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée qui est adopté à l'unanimité.

À propos de la réunion du 25 juin, Saladini tient à rappeler qu'elle s'est déroulée dans une ambiance de camaraderie parfaite ; chacun a pu se faire entendre sans élever la voix. Il espère et souhaite que la séance de ce soir se déroule également sous le signe de la plus cordiale camaraderie.

« Avant de commencer la lecture de la correspondance, je vais me permettre de souhaiter la bienvenue parmi nous à notre camarade Derossi, nommé à Nice en remplacement du camarade Méozzi à qui nous souhaitons un meilleur séjour dans sa nouvelle résidence.

« J'adresse également au nom de vous tous mes sincères félicitations à notre camarade Cervoni, à qui vient d'être conférée la Médaille Pénitentiaire, pour ses bons et loyaux services.

« En ce qui concerne nos revendications, le Bureau les a présentées à M. le Surveillant-chef. Celui-ci les ayant rejetées, nous avons porté la question devant notre Directeur régional qui nous a demandé, par lettre du 11 juillet 1947, d'attendre son passage à Nice pour l'étude de nos revendications. »

Après cette déclaration, lecture est donnée de toute la correspondance. Seule, une circulaire de l'Union locale des Syndicats ouvriers de Nice ayant pour objet la création des colonies de vacances de la C.G.T., a retenu notre attention. Cette circulaire demande, entre autre chose, pour venir en aide à cette colonie, le versement d'une cotisation de un franc par mois et par adhérent.

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, le Trésorier du sous-groupe est chargé de faire le nécessaire pour la retenue de cette cotisation à chaque fin de trimestre.

Après lecture de la correspondance, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 30.

REUNION DU 16 AOUT 1947

Le Secrétaire adjoint ouvre la séance à 19 heures et donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est adopté à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du camarade Méozzi qui nous envoie son salut fraternel et syndical de La Réole, sa nouvelle résidence.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'un compte rendu au sujet de la réunion donnée par le Directeur régional aux gradés et aux membres du Bureau syndical.

À ce sujet, le camarade Tambon, en quelques mots, nous donne un aperçu de ce que le Directeur attend de nous tous.

Ensuite la parole est donnée au Secrétaire adjoint qui fait un exposé plus détaillé de cette réunion et fait connaître les résultats au sujet de l'application du nouveau service qui est compliqué et surtout rétrograde.

Nous avons demandé au camarade Bagary, faisant fonction de surveillant-chef, quelques améliorations pour l'application de ce service ; grâce à son esprit de compréhension, le camarade Bagary n'a pas hésité après nos explications et d'accord en cela avec les camarades Tambon et Perossi, à nous donner entière satisfaction.

C'est ainsi que la garde de nuit rentrera à 19 heures. La fermeture des dimanches et jours fériés se fera à 18 heures et le 4^e repos sera donné toutes les fois qu'il sera possible.

Au nom de vous tous, j'adresse mes remerciements au camarade Bagary.

Après cette mise au point, le camarade Oran demande que l'on se prononce par un vote pour ou contre le nouveau service ; satisfaction lui a été donnée et le résultat du vote à main levée est favorable à son application.

La discussion sur le service étant terminée, le camarade Tambon prend la parole et fait une critique acerbe des nouvelles augmentations de nos traitements qui se traduisent par une amoné ; à l'unanimité, l'idée de faire paraître un article sur le Réveil Pénitentiaire a été admise.

ORLEANS

La Section s'est réunie le 4 septembre, sous la présidence du secrétaire, Poyant.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, il est adopté à l'unanimité de l'Assemblée.

Ainsi que le courrier du siège et du sous-groupe de Chartres qui se plaint de l'indiscipline d'un nombre de détenus incorrigibles qui viennent des camps de Carrère et Pithiviers.

Ces détenus répondent insolemment aux surveillants qui leurs font des remontrances, puis se moquent des punitions qui leur sont infligées, sous prétexte qu'ils ont quelques amis au ministère de la Justice.

Pour notre part, en soutenant nos camarades, nous croyons, pour le bien de tous qu'une discipline ferme est nécessaire pour ces récalcitrants. Si nous voulons être respectés des bons détenus, il faut punir ceux qui montrent le mauvais exemple.

C'est pour cela que nous demandons l'union du personnel, la discipline et la justice pour tous ; la sécurité en sera renforcée et les divers incidents dont nous sommes témoins journellement disparaîtront.

Ensuite, les trésoriers du Syndicat et de la Mutuelle exposent à l'Assemblée l'état de leurs caisses respectives.

Aucune observation n'étant faite, l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La discussion syndicale étant close, notre camarade Brunel Roger nous invite à arroser son départ.

Le secrétaire le remercie au nom de la Section, en ces termes :

« Mes chers camarades, « Vous savez que notre camarade Brunel nous a offert un vin d'honneur pour son départ ; nous le remercions et nous le félicitons de sa nomination de surveillant-chef adjoint à la maison de Saint-Martin-de-Ré.

« Ce bon camarade, nous le connaissons depuis cinq ans, comme un agent calme, assurant son service en bon serviteur.

« Grâce à un travail constant et laborieux, il a pu s'élever avec succès au grade qu'il désire ; en poursuivant sa carrière en bon gradé, en bon camarade avec le personnel qui sera sous tes ordres, tu trouveras toujours la considération et l'amitié de tous.

« Nous te souhaitons une carrière prospère. Nous sommes persuadés que tes qualités et tes connaissances particulières te permettront d'arriver rapidement au sommet de la hiérarchie du personnel de surveillance.

« Au nom de tous les camarades, reçois ce petit cadeau qui unira et conservera notre amitié ».

POYANT.

POITIEVS

La Section s'est réunie le 26-7-47, sous la présidence du camarade Monnier, à 19 heures.

Après l'appel, qui accuse 9 présents et 7 excusés, le secrétaire incite les camarades à plus d'assiduité. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. L'Assemblée émet le vœu d'une visite du secrétaire général dans la région et demande que justice équitable soit rendue contre l'agression dont le camarade Peyraut Louis, chauffeur, a été victime.

Les termes de l'article du camarade Aubardier : « Visiteurs et visiteuses », paru dans ces colonnes, sont largement approuvés par nos camarades qui trouvent aussi certaines libéralités, vis-à-vis

des détenus, un peu blessantes pour eux. Après les questions diverses, la séance est levée à 21 h. 10. LAFRECHOUX.

POISSY

La Section s'est réunie, salle des Commissions, à la mairie de Poissy, sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du bureau.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité. Il souhaite également la bienvenue au camarade Russeil, venant de Versailles.

La souscription faite au profit du château de Rabaté a produit la somme de 3.375 francs.

Lecture est faite de deux lettres émanant du siège, l'une concernant les vacances des enfants à Rabaté, l'autre pour la manifestation du 1er mai.

Le camarade Martinet, qui assurait provisoirement la gérance du mess, sera remplacé par le camarade Giovanni, à partir du 15 mai.

Au cours de la réunion, le camarade Giovanni a été élu à main levée comme gérant.

Le camarade Carminat, délégué à la C.E., nous fait un exposé détaillé sur la marche de la Mutuelle.

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 21 h. 45.

RENNES

La Section s'est réunie sous la présidence du camarade Georges, assisté des membres du bureau.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance (adopté à l'unanimité), un compte rendu fut fait de la soirée organisée au profit de la colonie de vacances.

Il fut décidé que la somme de douze mille francs, bénéfice de cette soirée, soit partagée en deux fractions. Six mille francs seront envoyés pour la colonie de vacances et six mille francs à la caisse de la Mutuelle. Celle-ci ayant de grandes difficultés pour subvenir aux prestations.

Il fut ensuite discuté des revendications d'ordre local, tant pour la Maison d'arrêt que pour la Maison centrale.

Sur le plan général, le camarade Baudry suggère la création d'une poche revolver aux pantalons d'uniforme, celle-ci ne comportant pas de dépense de tissus.

Les surveillantes de la Centrale demandèrent que leur service soit le même que dans les autres prisons centrales, c'est-à-dire qu'elles finissent leur service à 19 heures et non à 20 heures.

Après diverses autres questions, la séance fut levée à 23 heures.

Le 5 juillet dernier, se déroulait, dans la salle du Cercle Paul-Bert, un grand bal organisé au profit de la colonie de vacances.

Placé sous la présidence d'honneur de MM. Schieffer, directeur régional, Copter, directeur de la Centrale, du personnel administratif et technique, ce bal aurait connu un meilleur et un plus grand succès si l'affluence des danseurs avait été plus grande. Néanmoins, une bonne ambiance régna. Une buvette, bien achalandée ; un bel assortiment de gâteaux et la vente aux enchères, si bien réalisée — grâce au talent et à la verve de notre camarade Proust — permirent de réaliser un bénéfice de douze mille francs. Bénéfice un peu maigre qui résulte du peu de monde et, compte tenu de la mauvaise saison. Enfin, sans nul doute, la Section de Rennes ne se décourage pas et, dans l'avenir, de brillants bénéfices seront réalisés.

Il convient de féliciter tous ceux et celles qui ont contribué à la bonne réussite de cette soirée et qui aidèrent le Comité de leur concours.

Il faut remercier ici également M. le Directeur régional, M. le Directeur de la Centrale, d'avoir bien voulu nous aider en mettant à notre disposition tout ce dont nous avions besoin. Nous les remercions également de leurs familles, d'avoir bien voulu honorer de leur présence ce bal.

A tous ceux et celles qui seraient oubliés et qui ont participé à la réussite de cette fête, j'adresse un grand merci.

RIOM

La Section s'est réunie le 2 juillet, dans son local habituel, sous la présidence du camarade Labouchet.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance. Une discussion s'engage au sujet de la création d'une section fédérale départementale ; cette question reste à l'étude en attendant des instructions complémentaires.

Certaines questions intéressant les Maisons d'arrêt sont ensuite abordées, mais sans grand résultat, vu le manque d'agent.

Le camarade Siméon est autorisé à traiter avec le concierge du cimetière pour l'entretien de la tombe du camarade Passemard.

Le camarade Vigier donne connaissance de la situation de la caisse du Comité des fêtes et donne la démission du Comité actuel. Il ne peut être question de le reconstituer ce jour en raison du petit nombre de camarades présents à cette réunion.

Effets kaki et chaussons. — Une lettre du secrétaire général nous fait connaître qu'il ne faut pas trop y compter pour cette année.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 22 h. 15.

ROUILLE

Le personnel du Centre pénitentiaire de Rouille s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Robert, nouvellement muté dans cet établissement.

Le secrétaire remercie M. le Directeur d'avoir bien voulu honorer de sa présence notre petite assemblée, et souhaite la bienvenue aux camarades Robert et Plan, dernièrement arrivés au camp.

Après quelques conseils de bonne camaraderie au point de vue syndical, la lecture du courrier du siège a été donnée. Puis, viennent ensuite quelques revendications d'ordre local qui sont discutées sur place avec M. le Directeur.

Certains camarades demandent où en est la tenue féminine (veste et jupe de drap) qui je crois, avait été promise au personnel titulaire lors du dernier Congrès. Il serait également indispensable qu'une certaine quantité de capes soient mises à la disposition des surveillantes auxiliaires. Il existe actuellement six capes usagées pour un effectif de vingt et quelques surveillantes et l'hiver est très dur dans le camp.

Le personnel n'ayant plus de revendication à exprimer, le secrétaire remercie à nouveau M. le Directeur et tous les camarades d'avoir assisté à notre petite réunion.

SAINT-MARTIN-DE-RE

La Section s'est réunie dans le local habituel de la citadelle, le 3 août 1947, à 19 h. 30.

Trente-six camarades répondent présent, dix-sept sont de garde, sept sont en permission ; l'on compte dix-huit absents.

Le secrétaire de la Section donne lecture du courrier, ainsi que d'une lettre du camarade Pageot, de la caserne, lettre qu'il doit faire parvenir lui-même au camarade Peyraut, où il explique le service pénible des camarades de la caserne qui doivent prendre la garde tous les deux jours.

La Section est ensuite d'accord pour inviter le P.A. à la prochaine réunion, pour pouvoir monter une coopérative pour le personnel du Centre de Saint-Martin.

Une collecte sera faite au profit du camarade Pipet et une autre au profit de la Fédération sportive et gymnique du travail.

Plusieurs revendications sont posées à M. le Directeur, qui assiste à la réunion ; notamment, que tous les agents devraient prendre la garde, ce qui soulagerait le service de nuit.

M. le Directeur répond que ce sont des ordres de l'Administration centrale.

Le camarade Lacroix demande que les surveillants de repos de garde ne soient pas volontaires pour accompagner les détenus chez les entrepreneurs. Certains camarades lui répondent que s'ils font cela, c'est que nos traitements ne sont pas assez élevés. Personne ne demande plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

La Section s'est réunie le 29 septembre. Le personnel administratif était présent.

Le secrétaire demande que le personnel qui doit s'occuper de la coopérative soit nommé. Après un échange de vues sur cette question, les camarades ci-dessous sont désignés :

Président : M. Boucheron (greffier-comptable).
Gérant : M. Martin Raoul (surveillant).

Magasinier : M. Aucher (surveillant).
Commission de contrôle : MM. Dumond (surveillant-chef adjoint) ; Guilhaou (surveillant).

Une avance de mille francs sera faite par tout le personnel.

La Section passe ensuite à l'affaire Crouyat (surveillant-chef adjoint à la caserne), relevé de ses fonctions pour trafic. Le secrétaire fait remarquer que le Syndicat n'est pas fait pour défendre ceux qui déshonorent notre fonction ; ils doivent être boutés hors de notre organisation. Un vote a lieu sur cette question : par 39 voix contre 2 et deux bulletins nuls, Crouyat est radié de la Section syndicale de Saint-Martin-de-Ré.

Le secrétaire dit qu'il attendra la réponse du camarade Peyraut pour informer la Section de la décision qui aura été prise à Paris.

Quelques revendications sont posées à M. le Directeur.

Le personnel s'est ensuite rendu au mess où un vin d'adieu était servi à l'occasion du départ de M. Girardeau, directeur, pour Pithiviers.

Le secrétaire, au nom de la Section, prononce une allocution dans laquelle il expose les regrets du personnel de voir partir ce chef de service près duquel les représentants syndicaux avaient toujours trouvé une excellente compréhension au cours des nombreux entretiens qu'il leur accorda pendant son activité à Saint-Martin.

Un petit cadeau fut ensuite remis à M. Girardeau.

Ce dernier remercia en termes chaleureux tout le personnel de ce geste de reconnaissance à son sujet.

SAINT-SULPICE

La Section syndicale s'est réunie en assemblée générale le 8 août, à 21 heures.

SAINT-SULPICE

La Section syndicale s'est réunie en assemblée générale le 8 août, à 21 heures.

Ordre du jour :

Démission du secrétaire ; élection de son successeur ; questions diverses.

La quasi-totalité des membres ont répondu à la convocation. Excusés : M. le Directeur, M. le Sous-Directeur, M. le Surveillant-chef adjoint Valette, M. le Greffier-comptable, ainsi que l'ensemble des commis greffiers et surveillants-chefs adjoints assistaient à la réunion.

M. le Surveillant-chef Babey, président de séance, ouvre les débats en donnant la parole au camarade secrétaire Donsimoni.

Donsimoni est au regret de nous annoncer sa démission de secrétaire, uniquement due à sa nomination à la fonction de commis aux écritures. Passant dans le P.A., il se fera, comme par le passé, un plaisir d'aider les camarades dans toute la mesure de ses moyens.

La Section, unanime, félicite Donsimoni et le remercie pour l'activité qu'il n'a cessé de déployer. Après avoir apprécié, comme il se doit, le vin d'honneur que Donsimoni a tenu à nous offrir, le président de séance annonce la démission collective du bureau. Il est alors procédé à l'élection des nouveaux membres, qui donne les résultats suivants, après pointage :

Secrétaire : Durand, 45 voix (élu).
Secrétaire adjoint : Doumic Jean, 35 voix (élu).

Trésorier : Saquet-Charles, 43 voix (élu).
Trésorier adjoint : Bourdet Pierre, 30 voix (élu).

Le nouveau bureau se présente à la Section et l'assure de tout son dévouement.

À la demande générale, Donsimoni accepte la fonction de Trésorier de la Caisse mutuelle.

Sur proposition du Bureau, il est décidé de frapper de 20 francs d'amende les camarades qui n'assisteraient pas à une réunion sans motif valable. Vou adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, le président, au nom de la Section, tient à réitérer toutes ses vives sympathies au camarade Donsimoni pour la flatteuse nomination dont il vient d'être l'objet, et n'ignore pas qu'il sera toujours de cœur avec nous.

SAINT-SULPICE

Le 26 juillet dernier, en présence de l'ensemble du Personnel, la Médaille Pénitentiaire fut remise à notre bienveillant surveillant-chef, M. Babey. Il a reçu des mains du surveillant-chef adjoint Valette, qui en est lui-même titulaire. Cette distinction récompense les quelques 25 ans de bons et loyaux services du récipiendaire.

Depuis peu parmi nous, M. Babey a su rapidement acquiescer l'estime de ses subordonnés et la confiance de ses supérieurs. Visiblement ému par les félicitations et marques de sympathie qui lui furent prodiguées, M. le Surveillant-chef ne voulut pas terminer cette cérémonie sans offrir un vin d'honneur. Nous réitérons à M. Babey, syndicaliste sincère, par ailleurs, l'expression de la respectueuse estime dont il jouit parmi nous.

Cette manifestation de sympathie montre l'heureuse harmonie qui règne entre supérieurs et agents, harmonie qui se traduit notamment par la bonne marche du service, — ce dont nous nous réjouissons tous.

DOUMIC.

La section s'est réunie le 4 juillet 1947 à 19 heures, sous la présidence du camarade Bernard, Secrétaire adjoint.

L'appel nominal donne un très grand nombre d'absents qui seront sanctionnés d'une amende.

Une lettre de démission du camarade Gutapfel, comme secrétaire, est lue. Les raisons qui motivent cette dernière lui sont réclamées ; il indique que c'est uniquement le manque de cohésion au sein de la section qui l'oblige de se défaire de ce poste de confiance.

Ce manque de fermeté reconnu, sa démission est acceptée. Un troisième Bureau depuis le début de l'année sera formé. Le vote donne les résultats suivants :

Secrétaire : Chambon, surveillant-chef adjoint ;
Secrétaire adjoint : Bernard, surveillant ;

Trésorier : Bald, surveillant-chef adj. ;
Trésorier adjoint : Boulay, surveillant-chef adjoint ;

1er assesseur : Marlier, surveillant ;
2e assesseur : Reinbold, surveillant.

Le camarade Chambon remercie les membres de cette réunion de la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il demande que cette confiance ne reste pas un vain mot, puisqu'il apportera tout ce qui sera en son pouvoir pour mener à bien sa tâche de secrétaire. Pour cela il demande que tous, syndiqués que nous sommes, restent toujours la main dans la main et que les quelques mesquineries qui se jouent entre certains adhérents ne soient sujets à démentement de notre section. Si besoin est, nous saurons former un noyau de vrais syndiqués. Il fait un appel aux camarades qui n'osent parler en ces réunions syndicales, faites justement pour la défense des intérêts qui nous unissent, et qu'il est bon de s'expliquer pendant celles-ci et non pas en service ou extérieurement.

Il souhaite ensuite la bienvenue au camarade Dimert, muté de Thionville, et

donne lecture de deux lettres de protestation des sections d'Ensisheim et Struthof concernant les membres qui avaient été proposés au tableau de sous-commission d'avancement. Une nouvelle liste, définitive, pour ces élections est approuvée, puisque établie en toute équité pour les Etablissements des différents départements qui en sont intéressés.

Le camarade Kraemer, délégué à l'U.G.F.F., donne un compte rendu de réunion basé sur le reclassement de la fonction publique.

Le camarade Schwaller, de la Maison de correction de Strasbourg, demande une amélioration au service de garde du dimanche.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire.

Le 14 juillet 1947, à 15 heures, une petite fête réunissait au Centre pénitentiaire de la Meinau (Strasbourg), sous la présidence de M. le Directeur régional Pénitentiaire d'Alsace-Lorraine, les membres et leurs familles, de la section syndicale de Strasbourg. Un charmant divertissement, fait de comédie théâtrale, chants et déclamations, ouvrait cette fête.

Il était suivi d'un vin d'honneur servi à l'occasion de la remise des médailles pénitentiaires à quatre camarades, et du départ de M. le Surveillant-chef Ball, de la Maison d'arrêt de Strasbourg, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Secrétaire de la section, le camarade Chambon, a pris la parole en ces termes :
Monsieur le Directeur régional,
Mesdames.

Mes chers camarades,
Au nom de l'assistance, je tiens tout d'abord à remercier M. le Directeur régional d'avoir bien voulu, par sa présence, nous faire le grand honneur de rehausser et présider cette fête. Je remercie également tous mes collègues et membres de leur famille d'être venus si nombreux pour fêter nos chers médaillés et notre cher retraité M. Ball.

À la suite de ce charmant divertissement, cette réunion a aussi pour but d'offrir à nos sympathiques camarades Diemert, Jaeger, Bertrand, Wolff la médaille pénitentiaire que M. le Ministre de la Justice, reconnaissant de leur valeur professionnelle et de leurs bons et loyaux services rendus, nous offre le plaisir d'épingler en ce soir de 14 juillet.

Cette haute distinction pénitentiaire est, comme vous le savez tous, la plus belle récompense que l'on puisse obtenir de notre Administration. Tous ici, nous sommes fiers de nous associer à la réalisation matérielle de cet honneur.

M. le Directeur régional, après avoir décoré et félicité les camarades en des termes aimables et choisis, remercie tous les membres de cette réunion du chaleureux accueil qui lui a été réservé.

Il nous engage à nous unir dans un même esprit de compréhension et de fraternité.

Le camarade Boulay, surveillant-chef adjoint à la Maison d'arrêt de Strasbourg, prend ensuite la parole en ces termes, s'adressant à M. Ball, surveillant-chef qui va nous quitter :

À la veille de nous quitter pour prendre un repos bien gagné dû à votre longue, laborieuse et irréprochable carrière pénitentiaire, la section syndicale de Strasbourg a tenu à vous manifester ce soir, en grand nombre, les regrets que cause votre départ.

En terminant, je vous assure que nos vœux les meilleurs, de santé, de bonheur pour votre chère épouse et vous, vous accompagnent dans votre retraite si bien méritée.

Cette petite fête pleinement réussie grâce au talent des organisateurs, d'une part, et de la belle entente des conviés, d'autre part, n'a pas laissé de resserrer les liens d'amitié et de bonne camaraderie qui doivent unir tout le personnel pénitentiaire et qui sont si nécessaires à l'accomplissement de leur tâche souvent ingrate et ardue.

Le Secrétaire.

LES TOURELLES

Une manifestation de sympathie

Le 10 juillet, le personnel réuni procédait à la remise de la Médaille pénitentiaire à Mlle Duchamp, surveillante-chef. La section syndicale avait à cet effet organisé une petite fête où fut servi un vin d'honneur.

M. le Directeur régional, M. le sous-Directeur, MM. Varennes, Hardoin, Pellety, notre Secrétaire général Peyraut, furent les hôtes d'honneur de cette cérémonie.

Chacun prit la parole et en termes assez émouvants adressa à Mlle Duchamp toutes les félicitations méritées par cette haute distinction.

M. le Directeur régional épingla la médaille sur la poitrine de notre décorée, pendant que la secrétaire adjointe de notre section lui remettait une gerbe de fleurs.

Très touchée par cette manifestation de sympathie, notre surveillante-chef, très émue, remercia à son tour l'assistance.

Chacun leva son verre et ensuite commença l'heure des réjouissances. Les chanteurs ne se firent pas prier. D'autres racontèrent de bonnes histoires. La section n'avait pas prévu un tel entrain et une telle ambiance et, très tard dans la nuit, notre camarade Coffard, au son du piston, se dépensa sans compter pour permettre à toute la joyeuse jeunesse de se livrer aux ébats de la danse.

Le 22 août 1947, la section des Tourelles avait convoqué ses adhérents en vue du renouvellement de son Bureau par

Section des Retraités

Allocation provisionnelle

Ce n'est qu'en dernière heure que j'ai pu porter à la connaissance de nos camarades, sur le Réveil de juillet, les résultats obtenus par suite de l'action engagée par notre Fédération en accord parfait avec nos camarades de l'U.G.F.F. Certes, la lutte fut ardue, c'est avec beaucoup de difficultés que nous avons obtenu satisfaction.

Depuis la parution dudit journal, j'ai reçu de nombreuses correspondances de camarades qui déclarent se perdre dans le décompte de toutes ces diverses indemnités.

Afin de donner suite à ces requêtes et à rassurer les signataires, voici ci-dessous divers taux de pensions qui leur permettront de faire un rapprochement avec le leur :

Barème B
Pensions proportionnelles et de reversion :
De 3.000 (coeff. 7,5) 22.500 >
3.500 26.250 >
3.800 28.500 >
4.000 30.000 >
4.500 33.750 >
4.900 36.750 >
Au delà de 4.922 fr., appliquer le palier 32.000 fr. :

Barème A
7.000 (coeff. 7,5) 52.500 >
7.500 56.250 >
Au delà de 7.538 fr., appliquer le palier 49.000 fr. :

Même application jusqu'au taux de la pension principale de 52.000 fr. Au delà appliquer le coefficient 5,8, coefficient valable pour toutes les pensions plus élevées.

Il reste bien entendu que coefficients ou paliers dont il est fait état ci-dessus ne s'appliquent qu'à la pension principale et non à la pension fictive avec indemnités différencielles. Plusieurs camarades m'ont adressé des réclamations sur cette question, or ces derniers ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite depuis 1944, 1945 et 1946, leur pension a donc été décomptée sur les traitements antérieurs au 1er juillet 1943 ; depuis c'est donc une pension fictive qui joue avec indemnité différencielle.

Ces intéressés ne peuvent donc prétendre à bénéficier en totalité des coefficients actuels sur leur pension fictive, puisqu'ils jouissaient déjà au moment de la liquidation des indemnités accordées à cette date.

Les pensions seront décomptées fictivement jusqu'au jour où le reclassement de la fonction publique sera effectué ou les nouveaux traitements seront appliqués, car ce n'est qu'après qu'interviendra la péréquation de nos pensions dont la loi est votée depuis le 3 août 1946.

Cette nouvelle indemnité compte du 1er janvier 1947 et est payable avec le coupon venant à échéance à dater du 1er septembre.

Cet exposé fixe un passé et l'actualité, mais il n'empêche que nos difficultés d'existence sont de plus en plus graves, la vie devient de plus en plus difficile, les denrées, même de première nécessité, sont de plus en plus rares et à des prix fort élevés pour nos petites bourses, chaque jour il faut donc se serrer la ceinture d'un cran.

Pauvres vieux retraités qui avons consacré toute notre force, notre jeunesse au service de l'Etat, qui avons versé en or les retenues nécessaires pour nous constituer une pension nous permettant de vivre une vieillesse exempte de soucis ; nous sommes plongeés dans une détresse voisine de la misère. Quelle triste perspective pour demain !

Cependant, ne perdons pas confiance, ayons foi dans les forces syndicales et fédérales et la main dans la main continuons la lutte jusqu'au bout.

RICHEZ.

suite du départ du camarade Marteau appelé à d'autres fonctions à Versailles.

Le personnel avait répondu nombreux à cette convocation. Dès le début de la séance, il fut procédé au vote et à l'installation du Bureau nouveau. Le résultat du vote fut le suivant :

Votants : 33. Sont élus :
Secrétaire : Prévost, 27 voix ; Trésorier : Brunet : 22 voix ; Secrétaire adjointe : Mme Lepout, 21 voix ; Divers : 10 voix.

Après les souhaits de bienvenue au nouveau Bureau, ce dernier s'est mis tout de suite au travail pour donner suite aux diverses revendications formulées par le personnel.

Afin de fêter l'avancement du camarade Marteau, un vin d'honneur et un petit cadeau lui furent offerts en remerciement du dévouement apporté par lui à la cause syndicaliste.

PREVOST.

Le Gérant : VEDRENNE.

Imp. Nouvelle (Ass. Ouv.)
53, r. de la Seine
845-9-47